



Bulletin Officiel

N° 5402 Mercredi 19 Juillet 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS	2
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 »	4-9
--	-----

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A	10-15
-----------------	-------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2»	16-19
EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1»	20-22

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

STAR ASSURANCES -AGE -	23
------------------------	----

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI -	24-25
AIR LIQUIDE TUNISIE	26
ARAB TUNISIAN LEASE	27
ATTIJARI BANK	28-29
LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA	30
SOTUVER	31-32
LES INDUSTRIES CHIMIQUE DU FLUOR - ICF -	33
SOCIETE MAGASIN GENERAL	34
SOTRAPIL	35-36
BANQUE DE L'HABITAT - BH -	37-39
ARAB TUNISIAN BANK - ATB -	40-43
OFFICE PLAST	44
BANQUE NATIONAL AGRICOLE - BNA -	45-47

INFORMATIONS POST AGO

CELLCOM	48-52
SOTUMAG	53-57

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

ATTIJARI LEASING	58
------------------	----

COURBE DES TAUX

59

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

60-61

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- AL TAKAFULIA
- SIPHAT

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- FCP VALEURS AL KAOETHER
- RAPPORT DU COMITE CHARAIQUE DE FCP VALEURS AL KHAOUTHER

COMMUNIQUE DU CMF

Changement de dénomination sociale

AXIS CAPITAL Bourse
Société d'intermédiation en bourse
Adresse : 67, Avenue Mohamed V- 1002 Tunis

Axis Capital Bourse, Intermédiaire en Bourse porte à la connaissance du public que l'assemblée générale mixte de ses actionnaires réunie le 17 janvier 2017 a décidé de changer la dénomination sociale de la société de « AXIS CAPITAL BOURSE » à « BMCE CAPITAL SECURITIES ».

2017 - AC - 227

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 15 جوان 2017 قد قرّر الموافقة على تعيين السيد زاهر الجبالي كمدير عام جديد لشركة الوساطة بالبورصة " شركة الاستشارة والوساطة المالية " .

2017 - AC - 228

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2017, au plus tard le 20 juillet 2017.

AVIS DES SOCIETES				
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiés ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
<p>Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.</p> <p>La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. <p>La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

Marché des titres : Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligatoire « HL 2017-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

STAR ASSURANCES

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont convoqués le Vendredi 28 Juillet 2017 à 09h30' à l'hôtel Le Palace Gammarth pour se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement du mode de gouvernance de la société par la séparation des fonctions du président du conseil et du directeur général,
2. Mise en conformité de certaines dispositions des statuts avec le code des sociétés commerciales.
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 48 des statuts l'Assemblée Générale Extra Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq actions. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les rapports se trouvent à la disposition des actionnaires au siège -square avenue de Paris- Tunis dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-

Siège Social : 139, avenue de la Liberté-1002 Tunis Belvédère-

L'UBCI publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

KTND	2eme trimestre 2016	2eme trimestre 2017	Au 30/06/2016	Au 30/06/2017	Au 31/12/2016	VARIATION en%	VARIATION VOLUME
1- Produits d'exploitation bancaire	65 111	77 139	123 339	143 177	254 902	16,08%	19 838
Intérêts	40 670	46 105	79 850	88 384	164 902	10,69%	8 534
Commissions en produits	12 108	14 030	23 748	26 012	47 894	9,53%	2 264
Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	12 333	17 004	19 741	28 781	42 106	45,79%	9 040
2- Charges d'exploitation bancaire	20 797	23 742	39 717	45 888	85 547	15,54%	6 171
Intérêts encourus et charges assimilées	19 637	22 721	37 677	43 732	79 506	16,07%	6 055
Commissions encourues	1 160	1 021	2 040	2 156	6 041	5,69%	116
3- Produit Net Bancaire	44 314	53 397	83 622	97 289	169 355	16,34%	13 667
4- Autres produits d'exploitation	802	728	1 505	1 503	3 146	-0,13%	-2
5-Charges opératoires, dont :	29 009	31 215	56 809	61 350	117 499	7,99%	4 541
Frais de personnel	19 321	21 668	38 063	42 009	78 786	10,37%	3 946
Charges générales d'exploitation	7 600	7 631	14 745	15 507	30 483	5,17%	762
6- Structure du portefeuille			401 106	460 027	443 711	14,69%	58 921
Portefeuille titres commercial			794	31 347	30 693	3847,98%	30 553
Portefeuille Titres d'investissement			400 312	428 680	413 018	7,09%	28 368
7-Encours des crédits à la clientèle			2 589 894	2 769 969	2 562 093	6,95%	180 075
8- Encours de dépôts, dont :			2 256 587	2 406 208	2 248 871	6,63%	149 621
Dépôts à vue			1 217 967	1 460 308	1 245 640	19,90%	242 341
Dépôts d'épargne			588 605	622 517	609 315	5,76%	33 912
9- Emprunts et ressources spéciales			262 458	335 785	287 945	27,94%	73 327
10- Capitaux propres			283 307	320 972	299 766	13,29%	37 665

I - BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES**1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS**

Les indicateurs trimestriels sont préparés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale NCT 1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25)

METHODES COMPTABLES APPLIQUEES :

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

- Suite -

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

II/ FAITS SAILLANTS DU 2eme TRIMESTRE 2017

L'encours des crédits à la clientèle (net de provisions et d'agios réservés) a enregistré une augmentation de 180 MTND pour atteindre 2 770 MTND, réalisant ainsi une variation positive de 6,95 % par rapport au 30/06/2016.

Les dépôts de la clientèle affichent une progression de 6,63% par rapport au 30/06/2016, avec un encours de 2 406 MTND.

Les produits d'exploitation ont atteint 143 MTND, soit +16,08% par rapport au 30/06/2016.

Les charges d'exploitation ont atteint 46 MTND, soit une progression de 15,54% comparativement à la même période 2016.

Le produit net bancaire au terme du second trimestre 2017 est de 97 MTND en progression de 16,34% par rapport à fin Juin 2016.

La banque n'a pas constaté la charge au prorata temporis relative au Fonds de Garantie des Dépôts, celui-ci étant en cours de constitution.

Les charges opératoires ont augmenté de 7,99% par rapport à la même période de l'exercice 2016 avec un accroissement des frais de personnel (10,37%), et des charges d'exploitation (5,17%).

Les capitaux propres sont présentés avant distribution des dividendes de l'exercice 2016.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La société AIR LIQUIDE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

		2 ^{ème} Trimestre de l'exercice comptable		Du début de l'exercice comptable à la fin du 2 ^{ème} trimestre		Exercice Comptable
		2017	2016	2017	2016	2016 (*)
	Unités					
Revenus par type de produits (local & export)	DT	7 097 628	7 144 715	14 845 207	14 340 517	28 748 073
A l'export	DT	1 396 229	1 245 380	3 258 623	3 061 694	6 029 724
Sur le marché Local	DT	5 701 399	5 899 335	11 586 585	11 278 823	22 718 349

		2 ^{ème} Trimestre de l'exercice comptable		Du début de l'exercice comptable à la fin du 2 ^{ème} trimestre		Exercice comptable
		2017	2016	2017	2016	2016 (*)
- Production (en volume)						
<i>Volumes de production</i>	Unités					
Production totale	Tonnes	7 092	6 980	14 273	13 434	25 581

		2 ^{ème} Trimestre de l'exercice comptable		Du début de l'exercice comptable à la fin du 2 ^{ème} trimestre		Exercice comptable
		2017	2016	2017	2016	2016 (*)
- Marge sur coût matières	DT	5 952 844	5 825 073	12 281 478	11 964 631	15 140 580
- Valeur ajoutée brute	DT	3 835 330	3 999 029	8 434 901	8 423 046	12 150 281
- Excédent brut d'exploitation	DT	2 110 437	2 425 756	5 175 587	5 256 318	8 142 603
- Fonds de roulement	DT	-3 796 037	-3 908 507	26 239 491	26 399 676	27 346 460
- Besoins en fonds de roulement	DT	-4 895 356	-5 471 411	29 884 168	28 916 095	29 531 538
- Dotations aux amortissements et aux provisions	DT	1 530 208	1 698 676	2 978 021	3 163 946	5 619 398
- Endettement net	DT	-1 099 319	-1 562 904	3 644 677	2 516 419	2 185 078
- Investissements		791 340	1 187 418	1 298 890	1 646 166	5 016 653
- Effectif		114	112	114	112	112

(*) Les chiffres de l'exercice 2016 sont mis à jour après l'audit des comptes de la société.

COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2017

- **Rappel:** Les indicateurs de marge, de résultats intermédiaires de gestion et de besoin en fonds de roulement ne peuvent être appréciés qu'au niveau des résultats consolidés de toutes les sociétés du Groupe Air Liquide en Tunisie, et pas seulement de la société Air Liquide Tunisie.
- Par rapport aux données de la même période de l'exercice 2016, une hausse globale de 4% du chiffre d'affaires justifiée par une augmentation de 3% des ventes sur le marché local et de 6% de nos exportations.
- Augmentation de 6% de la production à fin Juin 2017 par rapport à fin Juin 2016 provenant essentiellement de l'oxygène.
- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus sont issues de notre comptabilité. Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par les normes, appliqués de façon constante.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-**

Siège social : Ennour building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis-Mahrajene

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous ses indicateurs relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

En Milliers de Dinars

	deuxième trimestre			cumul à la fin du 2ème trimestre			exercice 2016(1)
	2 017	2 016	variation	2 017	2016	variation	
Total Approbations	112 245	84 940	32,1%	211 453	178 035	18,8%	315 212
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	<i>109 659</i>	<i>80 026</i>	<i>37,0%</i>	<i>208 147</i>	<i>161 870</i>	<i>28,6%</i>	<i>297 806</i>
Agriculture	10 166	9 375	8,4%	19 831	18 038	9,9%	34 477
Batiments & travaux publics	16 516	15 497	6,6%	36 648	35 045	4,6%	59 669
Industrie	23 109	10 481	120,5%	34 764	17 453	99,2%	35 030
Service et commerce	47 672	39 923	19,4%	97 816	82 682	18,3%	154 165
Tourisme	12 196	4 750	156,8%	19 088	8 652	120,6%	14 466
<i>sous total Approbations Immobilières</i>	<i>2 586</i>	<i>4 914</i>	<i>-47,4%</i>	<i>3 306</i>	<i>16 165</i>	<i>-79,5%</i>	<i>17 406</i>
Agriculture	0	0			0		0
Batiments & travaux publics	90	0		90	0		56
Industrie	130	250	-48,0%	350	7 508	-95,3%	7 508
Service et commerce	2 366	4 410	-46,3%	2 866	8 403	-65,9%	9 842
Tourisme	0	254			254		0
Total Mises en Force	90 432	76 068	18,9%	191 383	158 425	20,8%	268 940
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	<i>89 604</i>	<i>69 176</i>	<i>29,5%</i>	<i>185 557</i>	<i>147 457</i>	<i>25,8%</i>	<i>254 539</i>
Agriculture	8 398	9 045	-7,2%	18 973	18 053	5,1%	32 136
Batiments & travaux publics	16 152	14 439	11,9%	31 772	28 975	9,7%	45 766
Industrie	15 826	8 284	91,0%	26 934	19 133	40,8%	30 965
Service et commerce	42 053	36 887	14,0%	96 448	74 326	29,8%	133 669
Tourisme	7 175	521	1277,2%	11 430	6 970	64,0%	12 003
<i>sous total Mises en Force Immobilières</i>	<i>828</i>	<i>6 892</i>	<i>-88,0%</i>	<i>5 826</i>	<i>10 968</i>	<i>-46,9%</i>	<i>14 401</i>
Agriculture	0	0					0
Batiments & travaux publics	90	0		155	240		240
Industrie	-550	5 719	-109,6%	470	6 663	-92,9%	7 617
Service et commerce	1 288	1 173	9,8%	5 201	4 065	27,9%	6 545
Tourisme	0	0					0
Total des engagements				569 932	525 039	8,6%	558 988
Engagements courants (2)				512 307	480 985	6,5%	520 240
Engagements classés				57 625	44 054	30,8%	38 748
Trésorerie nette				21 908	8 415	160,3%	11 491
Ressources d'emprunts (3)				429 931	384 183	11,9%	400 332
Capitaux propres				70 446	68 437	2,9%	68 437
Revenus Bruts de leasing	69 793	64 428	8,3%	130 947	115 955	12,9%	243 885
Revenus Nets de leasing	14 305	14 941	-4,3%	27 277	24 623	10,8%	50 754
Produits Nets de leasing (4)	7 341	7 628	-3,8%	13 199	11 765	12,2%	24 340
Total des charges d'exploitation	2 933	2 382	23,1%	4 964	3 949	25,7%	8 761

(1) Données auditées

(2) Les engagements courants prennent en compte les engagements hors bilan

(3) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

Faits saillants:

- Evolution des mises en force de 21% par rapport au premier semestre 2016.

- Evolution des produits nets de leasing de 12 % par rapport au premier semestre 2016.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Attijari bank
24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord
1080 Tunis

Attijari bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017

(Mt. en milliers de dinars)

	<u>Du 01/04/2017</u> <u>au 30/06/2017</u>	<u>Du 01/04/2016</u> <u>au 30/06/2016</u>	<u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Var juin</u> <u>2017-16</u>	<u>au</u> <u>31/12/2016</u>
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	139 492	122 230	266 599	234 655	13,61%	489 296
Intérêts et revenus assimilés	85 040	73 590	164 240	143 422	14,52%	305 835
Commissions (en produits)	26 639	25 749	51 793	47 811	8,33%	96 472
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	16 264	13 945	30 892	26 415	16,95%	55 959
Revenus du portefeuille d'investissement	11 549	8 946	19 674	17 006	15,69%	31 030
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	49 026	41 900	93 219	81 785	13,98%	172 418
Intérêts encourus et charges assimilées	47 979	40 753	91 122	79 450	14,69%	168 112
Commissions encourues	1 047	1 147	2 097	2 335	-10,18%	4 306
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	0		0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	90 466	80 330	173 380	152 870	13,42%	316 878
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 846	1 626	3 704	3 164	17,06%	6 197
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	40 774	34 885	80 376	69 052	16,40%	143 546
Frais de personnel	30 384	26 102	60 323	51 441	17,27%	107 414
Charges générales d'exploitation	10 390	8 783	20 053	17 611	13,87%	36 132
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			948 264	885 260	7,12%	926 281
Portefeuille Titres Commercial			369 890	436 162	-15,19%	373 150
Portefeuille Titres d'Investissement			578 374	449 098	28,79%	553 131
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			4 807 151	4 230 863	13,62%	4 477 374
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			5 836 207	5 221 613	11,77%	5 460 301
Dépôts à vue			2 641 546	2 252 430	17,28%	2 343 868
Comptes d'épargne			1 895 154	1 746 568	8,51%	1 823 171
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			187 928	156 103	20,39%	148 912
10) CAPITAUX PROPRES *			408 288	440 146	-7,24%	380 619

* Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période

- Suite -

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 30 juin 2017 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titres commercial et les titres de participation sous la rubrique portefeuille titres d'investissement.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2017 sont déduits du résultat.

Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2017 sont rajoutées au résultat.

Les indicateurs d'activité n'ont pas tenu compte de l'impact de la contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires en raison de la non publication des textes d'application ainsi que de la non constitution dudit fonds.

II/ LES FAITS MARQUANTS

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 11.77% par rapport au 30/06/2016. Les dépôts à vue et les comptes d'épargne ont évolué respectivement de 17.28% et 8.51%.

Les encours de crédit ont augmenté de 13.62% par rapport à fin juin 2016 pour s'établir à 4.8 milliards de dinars.

Au 30/06/2017, le Produit Net Bancaire (PNB) s'est situé à 173.380 millions de dinars s'inscrivant en hausse de 13.42% par rapport à juin 2016.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**La Société Chimique ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE -

La société ALKIMIA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

	Indicateurs	Unités	2 ^{ème} Trimestre		Cumul du 01.01 au 30.06		Au	
			Année 2017	Année 2016	Année 2017	Année 2016	31/12/2016	
1	Production	t	22 100,000	21 980,000	40 045,000	39 715,000	67 980,000	
2	Ventes	t	22 208,300	19 199,800	40 291,100	30 612,000	67 248,800	
3	Consommations spécifiques par tonne de STPP produite	Acide phosphorique (P ₂ O ₅)	t	0,665	0,657	0,663	0,652	0,654
		Total alcalis	t	0,575	0,576	0,576	0,576	0,576
		Eau Industrielle	m ³	2,769	2,065	2,866	2,151	2,302
		Electricité	kwh	267,134	242,426	273,611	262,048	285,827
		Gaz naturel	th	3 114,858	2 196,321	3 256,111	2 353,254	2 469,090
4	Chiffre d'affaires	A l'export	DT	35 897	32 152 533,0	65 177 213,559	52 581 157,149	117 778 417,52
				492,975	56			4
		Sur le marché local	DT	1 059	1 624 909,30	2 821 957,600	3 284 734,500	6 274 298,460
				818,224	0			
	Total	DT	36 957	33 777 442,3	67 999 171,159	55 865 891,649	124 052 715,98	
			311,199	56			4	
5	Endettement	CMT	DT	/	/	6 043 956,035	2 142 857,136	6 401 098,893
		CCT	DT	/	/	7 159 884,588	22 573 139,702	17 929 128,380
6	Investissements	DT	176 767,673	740 072,680	496 918,113	2 261 560,430	7 521 632,070	

Les faits saillants du premier semestre 2017 sont :

- La production du 1^{er} semestre 2017 a suivi la même cadence que celle du premier semestre 2016 et a enregistré un volume total de 40 045 tonnes contre 39 715 tonnes au 30.06.2016. Ce volume reste toujours en deçà de la capacité nominale de l'Usine pour raisons commerciales.
- Le volume de vente a par contre enregistré une amélioration de 31,62% passant de 30 612 tonnes au 30.06.2016 à 40 291,100 tonnes au 30.06.2017. Malgré cette amélioration, la Société n'a pas pu atteindre ses capacités normales de ventes compte tenu de la baisse de la demande mondiale du STPP et de l'agressivité des concurrents russes et chinois.
- Le chiffre d'affaires a enregistré ainsi une augmentation conséquente passant à 67 999 171,159 DT contre 55 865 891,649 DT au 30.06.2016.
- Le prix de la principale matière première, l'acide phosphorique, a enregistré une importante augmentation au deuxième trimestre 2017.
- La mise en service de l'installation de cogénération, en Décembre 2016, donne des résultats probants. En effet, il se dégage une importante économie sur la facture énergétique de l'Usine.
- Les investissements, enregistrés au 30 Juin 2017, concernent notamment le renouvellement des outils de production et un reliquat sur l'investissement de la cogénération.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

<i>Indicateurs</i>	<i>Unité</i>	<i>2^{ème} trimestre</i>			<i>Cumul au 30 Juin</i>			<i>Année 2016</i>
		<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>Var</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>Var</i>	
Revenus :		16 083	12 813	25,5%	30 108	24 658	22,1%	54 184
Marché local		7 195	4 897	46,9%	14 750	9 858	49,6%	25 640
Marché export		8 888	7 916	12,3%	15 358	14 800	3,8%	28 544
Production :		21 154	13 165	60,7%	35 422	23 911	48,1%	55 695
Structure de l'endettement	1 000 dinars				42 561	39 279	8,4%	45 062
MLT					19 297	8 534	126,1%	16 898
CT					23 264	30 745	-24,3%	28 164
Placements & liquidités					131	479	-72,7%	2 637
Investissement		825	4 026	-79,5%	1 410	5624	-74,9%	8 533

1) Ces indicateurs ont été calculés ainsi :

- Revenus : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période
- Production : selon la formule (**Revenus de la période – stock initial PF + stock final PF**)
- Endettement : tel qu'il ressort des données comptables arrêtées en fin de période.
- Investissements : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- Les chiffres de 2016 sont audités et validés.

*Marché local = Chiffre d'affaires local + autres produits locaux

- Suite -

1) Commentaires des indicateurs :

Revenus

Le chiffre d'affaires enregistré au 30 Juin 2017 a atteint 30,108 millions de dinars contre 24,658 millions de dinars en 2016, soit une amélioration de + 22,1%.

Le chiffre d'affaires local a progressé de 49.6%, passant de 9,858 millions de dinars en 2016 à 14,750 millions de dinars en 2017 grâce à une meilleure couverture dans les filières Vins et huile d'olive.

Sur le marché export, le chiffre d'affaires a évolué de 3,8%, il est passé de 14,8 millions de dinars en 2016 à 15,358 millions de dinars en 2017, grâce à une croissance qui se consolide d'année en année sur les marchés Européens et Africains.

Valeur de la production:

La valeur de la production arrêtée au 30 Juin 2017 a enregistré une augmentation de 48,1% par rapport à la même période de 2016 impacté de 74 jours d'arrêt pour la révision du four.

Endettement:

L'endettement global au 30 Juin 2017 a atteint 42,561 MD, soit une diminution de 5.6% par rapport à fin 2016.

Investissements:

Les investissements réalisés au 30 Juin 2017 totalisent un montant de 1,410 MDT et portent principalement sur l'acquisition du matériel de laboratoire et de contrôle qualité.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR**

Siège social : 4Bis, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

La société Les Industries Chimiques du Fluor publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

	Indicateurs	Unité	2 ^{ème} trimestre		Du 01/01/ au 30/06		2016
			2017	2016	2017	2016	
1	Chiffre d'affaire	DT	35 185 336	16 875 391	56 707 393	34 067 983	82 068 736
2	Cout de production Global	DT	-	-	18 369 549	38 022 220	73 920 642
3	Investissement	DT	334 381	629 339	711 993	765 968	1 082 427
4	Investissement financier	DT	-	47 283	-	47 283	47 285
5	Liquidité&Equiv.liquidité	DT	-	-	9 275 028	1 172 841	1 060 519
6	Endettement	DT	-	-	13 188 065	18 112 990	13 188 065
7	Crédits de gestion	DT	-	-	20653885	22138123	20 483 506

Les événements marquant le 2^{ème} trimestre 2017 par rapport à celui de 2016 se résument comme suit :

-)- Une diminution de la production (au cours du 2^{ème} trimestre) de l'ordre de (11.5%), résultat du report de l'arrêt technique programmé en mois de février et réalisé en mois d'avril (2^{ème} trimestre) en 2017 contrairement à l'exercice 2016 où il a été programmé et réalisé en mois de février (1^{er} trimestre).
-)- Une amélioration du cours "de réalisation des ventes" en US\$ de 15.44 % suite à la dépréciation du Dinars Tunisien par rapport au dollar U.S sur le marché de change tunisien.
-)- Une amélioration significative du volume des ventes du fluorure d'aluminium.
-)- Le prix du L.M.E connaît une légère amélioration (~= 1900 \$) qui se traduit par une reprise de l'activité industrielle internationale.
-)- La société a initié la recherche de nouveaux marchés de fluorure d'aluminium, laquelle a été couronnée par un succès.

N.B : Il est à signaler que les chiffres ci-dessus mentionnés concernent l'activité principale des I.C.F. en l'occurrence, la production du fluorure d'aluminium. Les autres centres d'activité n'ayant pas une réelle influence sur les résultats de l'entreprise.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE MAGASIN GENERAL S.A.
Siège social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

Indicateurs d'activité	2 ^{ème} trimestre 2017*	2 ^{ème} trimestre 2016	30/06/2017*	30/06/2016	31/12/2016
CA TTC	229 677	230 945	430 809	431 008	878 738
CA HT	219 767	220 646	412 188	412 648	841 273
Achats de marchandises vendues	182 466	185 291	339 616	343 356	697 287
Charges financières	4 197	3 435	7 869	6 893	13 628
Produis financiers	10 583	3 645	12 811	5 517	10 015
Effectif moyen			4 008	3 964	3 961
Charge du personnel	17 574	15 613	34 370	30 838	62 411
Ratio Masse salariale/CA			8,34%	7,47%	7,42%
Nombre des points de vente			89	83	83
Délai règlements fournisseurs en J			90 j	90 j	90J

* Selon les données comptables disponibles

Commentaires :

1. Le chiffre d'affaires HT du 2^{ème} trimestre 2017 a enregistré une légère baisse de 0,4% par rapport à celui enregistré à la même période de l'exercice précédent.
2. Les charges du personnel du 2^{ème} trimestre 2017 ont enregistré une évolution de 12,56% par rapport à celles constatées au cours du 2^{ème} trimestre de l'année précédente
3. Le ratio masse salariale rapportée au CA passe de 7,47% au 30/06/2016 à 8,34% au 30/06/2017.
4. Le nombre de point de vente est passé de 83 unités à la fin du 2^{ème} trimestre 2016 à 89 unités à la fin du 2^{ème} trimestre 2017, et ce suite à l'ouverture de 7 points de vente à savoir « MG MOUROUJ 5 », « MG SIDI HASSINE », « MG MHAMDIA », « MG BEJA », « MG EL FAHS », « MG NEFZA » et « MG METLAOUI » et la fermeture de « MG Mourouj 6 ».

* Le CMF a invité la société à se conformer aux dispositions de l'article 44 bis et à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne en insérant les indicateurs d'activité suivant :

- Trésorerie nette ;
- Surface totale des points de vente en m2

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES
- SOTRAPIL -**

Siège social : Boulevard de la terre -Centre Urbain Nord -1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

	2 ^{ème} trimestre 2017	2 ^{ème} trimestre 2016	Cumul au 30/06/2017	Cumul au 30/06/2016	Cumul au 31/12/2016
1- Quantités transportées en M³ dont :	463 109	438 583	907 872	813 950	1 745 033
-Quantités transportées à travers le pipeline Bizerte-Rades	428 573	406 451	847 704	748 240	1 614 249
-Quantités transportées à travers le pipeline Jet A1 Rades-Tunis Carthage	34 536	32 132	60 169	65 710	130 784
2- Revenus du Transport par catégories (en Dinars)					
- Transport par pipeline Bizerte - Rades	3 060 570	2 660 823	6 054 571	4 911 019	10 634 127
- Transport par pipeline Jet A1 Rades-Tunis Carthage	172 541	160 531	300 602	328 287	653 399
- Transport par canalisations banales	128 572	121 935	254 311	224 472	484 275
- Frais de stockage	24 107	24 107	48 213	48 213	96 427
Total des revenus du transport (en Dinars)	3 385 790	2 967 396	6 657 698	5 511 991	11 868 228
3- Autres produits d'exploitation (en Dinars)					
- Solde de la position litrage (Profit-Perte)	316 020	422 374	591 503	875 821	1 217 124
- Autres	930	0	930	0	4 674
Total des autres produits d'exploitation (en Dinars)	316 950	422 374	592 433	875 821	1 221 798
4 Total des produits d'exploitation (en Dinars)	3 702 739	3 389 770	7 250 131	6 387 812	13 090 026
5- Produits financiers (en Dinars)	438 436	377 003	844 171	727 749	1 476 004
6- Charges financières (en Dinars)	1 788	16 738	3 136	16 738	18 845
7- Total des charges d'exploitation (en Dinars) dont :	2 524 109	2 490 252	4 659 797	4 306 765	8 631 696
Charges du personnel	1 355 169	1 273 884	2 463 127	2 232 239	4 629 020
8- Autres charges d'exploitation (en Dinars)	302 526	198 724	584 048	441 352	933 215

- Suite -

- Les indicateurs provisoires sont élaborés partant des données relevées à travers les tableaux de bord de l'activité technique et de gestion de la société au cours de la période considérée.
- Le total des quantités transportées au cours du premier semestre de l'exercice 2017 a atteint 907.872 m³ contre 813.950 m³ transportés au cours de la même période de l'année écoulée soit une hausse de 11,54% justifiée par l'évolution des quantités transportées à travers le pipeline Bizerte-Radès de 13,29%, contre la baisse des quantités transportées via le pipeline Jet A1 de 8,43%.
- Le total des revenus du transport a atteint au 30 juin 2017 la somme de 6.657.698 dinars contre 5.511.991 dinars à fin juin 2016 soit une augmentation de 20,79%. Cette évolution est expliquée principalement par :
 - ✓ l'augmentation des quantités transportées via le pipeline multiproduits Bizerte-Rades de 13,29%,
 - ✓ la révision à la hausse des tarifs de transport via ce pipeline d'environ 9% à partir du 9 décembre 2016.
- Le total des produits d'exploitation a atteint au 30 juin 2017 la somme de 7.250.131 dinars contre la somme de 6.387.812 dinars au 30 juin 2016 soit une hausse de l'ordre de 13,50% expliquée principalement par la hausse des revenus de transport via le pipeline Bizerte-Rades de 23,29%.
- L'adoption par le Ministère de l'Energie des Mines et des Energies Renouvelables de la teneur en soufre maximale de 10 ppm présente dans le « Gasoil 50 », qui porte désormais la dénomination de « Gasoil Sans Soufre », a limité, voir rendu impossible, la réinjection du mélange soutiré dans ce produit et par conséquent obligé le déclassement de ce mélange dans le « Gasoil ordinaire». Ce déclassement est de nature à affecter légèrement la « position litrage » annuelle d'environ 32.000 Dinars.
- Le total des charges d'exploitation a atteint à fin juin 2017 la somme de 4.659.797 dinars contre 4.306.765 dinars à fin juin 2016 soit une augmentation de 8,20%.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BANQUE DE L'HABITAT-BH**

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V 1080 -Tunis

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque de l'Habitat –BH- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

(EN DINARS)

	2 EME TRIMESTRE		CUMUL A LA FIN DU 2 EME TRIMESTRE		Au
	2017	2016	2017	2016 (*)	31/12/2016 (**)
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	165 093 325	138 490 247	318 074 629	267 015 269	563 256 513
INTERETS	110 585 604	95 744 878	218 094 181	189 607 170	399 312 166
COMMISSIONS EN PRODUITS	21 002 036	18 546 579	40 227 589	35 084 864	72 710 311
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVES	33 505 685	24 198 790	59 752 859	42 323 235	91 234 036
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	79 902 776	60 950 940	150 599 307	118 916 836	255 732 920
INTERETS ENCOURUS	78 468 975	59 846 665	147 826 412	116 663 771	250 024 483
COMMISSIONS ENCOURUES	1 433 801	1 104 275	2 772 895	2 253 065	5 708 437
AUTRES CHARGES	0	0	0	0	0
3- PRODUITS NET BANCAIRE	85 190 549	77 539 307	167 475 322	148 098 433	307 523 593
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 210 795	3 079 367	5 956 956	5 981 053	12 524 016
5- CHARGES OPERATOIRES, DONT:(1)	41 329 469	30 317 240	71 610 079	60 822 531	127 549 216
FRAIS DE PERSONNEL	33 606 546	23 422 444	56 457 125	46 982 928	100 250 824
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	7 722 923	6 894 796	15 152 954	13 839 603	27 298 392
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			1 548 390 361	1 326 162 315	1 441 837 649
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	1 296 533 296	1 118 041 828	1 225 537 513
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	251 857 065	208 120 487	216 300 136
7- ENCOURS DES CREDITS	-	-	6 916 619 501	5 920 388 837	6 272 654 992
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	5 565 262 495	4 871 015 673	5 194 081 607
DEPOTS A VUE	-	-	1 794 013 544	1 496 984 047	1 579 815 989
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	1 738 952 353	1 610 368 755	1 681 348 560
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 143 323 567	931 129 570	934 493 199
10- CAPITAUX PROPRES (**)	-	-	541 198 238	458 801 754	459 067 359

(1) Les charges opératoires ne tiennent pas en considération les dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations

(*) Chiffres retraités

(**) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

- Suite -

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/06/2017

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 30 juin 2017, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du deuxième trimestre de l'exercice 2017.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 30/06/2017 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au deuxième trimestre 2017.

III- FAITS SAILLANTS

L'activité de la Banque à fin juin 2017, comparée à fin juin 2016, s'est caractérisée essentiellement par :

- Une augmentation des dépôts de la clientèle pour un montant de 694 millions de dinars soit 14,25%, provenant essentiellement de l'évolution positive :
 - des dépôts à vue à raison de 297 millions de dinars soit 19,84 %.
 - des dépôts de l'épargne à raison de 129 millions de dinars soit 7,98 %.
 - des dépôts à échéance à raison de 284 millions de dinars soit 17,61 %.
- Une augmentation de l'encours des créances sur la clientèle pour un montant de 996 millions de dinars soit 16,83%.
- Un accroissement du portefeuille titre d'investissement de 44 millions de dinars soit 21,02%.
- Une augmentation du produit net bancaire de 19 millions de dinars soit 13,08%, provenant essentiellement de l'évolution positive des produits d'exploitation bancaires de l'ordre de 51 millions de dinars, soit 19,12 %, résultant de l'accroissement :
 - Des produits d'intérêts de 28 millions de dinars soit 15,02 % ;
 - Des commissions de 5 millions de dinars soit 14,66 % ;
 - Des revenus du portefeuille titres commercial et d'investissement de 17 millions de dinars soit 41,18 %.

- Suite -

- Les charges d'exploitation bancaires ont atteint 151 millions de dinars à fin juin 2017 contre 119 millions de dinars à fin juin 2016 soit une évolution de 26,64% consécutive à l'accroissement des dépôts de la clientèle.
- Une augmentation des charges opératoires de 17,74%, provenant principalement de l'augmentation des salaires et des charges générales d'exploitation.
- Un accroissement des emprunts de 22,79%, provenant principalement de :

*L'émission d'un emprunt obligataire subordonné 2016 pour un montant de 60 millions de dinars,

*L'émission d'un emprunt BIRD pour un montant de 5 millions de dinars, et d'un emprunt FADES pour un montant de 177 millions de dinars.

NB : Il est à préciser que ces indicateurs ne tiennent pas compte de la contribution au fonds de garantie des dépôts, prévue par le décret gouvernemental N°2017-268 du 1er février 2017.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK
Siège social : 9, Rue Hédi Nourira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 :

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/04/17 au 30/06/17	Du 01/04/16 au 30/06/16	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Evolution Juin 17- Juin 16	Au 31/12/2016
1- Produits d'exploitation bancaire	107 621	94 657	203 279	185 870	17 409	382 189
*Intérêts	62 804	54 037	124 117	112 022	12 095	240 011
*Commissions en produits	14 584	13 780	28 439	26 594	1 845	54 618
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	30 233	26 840	50 723	47 254	3 469	87 560
2- Charges d'exploitation bancaire	47 080	41 856	89 743	82 675	7 068	169 839
*Intérêts encourus	45 016	39 435	85 666	78 214	7 452	160 116
*Commissions encourues	2064	2 421	4 077	4 461	-384	9 723
3- Produit Net Bancaire	60 541	52 801	113 536	103 195	10 341	212 350
4- Autres produits d'exploitation	27	28	53	54	-1	108
5- Charges opératoires, dont :	33 781	30 777	63 804	57 978	5 826	121 531
*Frais de personnel	20 667	18 959	39 525	35 694	3 831	74 207
*Charges générales d'exploitation	9 822	8 994	18 105	16 572	1 533	35 555
6- Structure du portefeuille au Bilan :			1 427 704	1 489 084	-61 380	1 297 414
*Portefeuille-titres commercial			946 093	1 024 486	-78 393	835 510
*Portefeuille-titres d'investissement			481 611	464 598	17 013	461 904
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			3 880 943	3 446 327	434 616	3 654 368
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			4 068 080	3 627 114	440 966	4 082 787
*Dépôts à vue			1 315 270	1 215 171	100 099	1 372 768
*Dépôts d'épargne			906 505	803 442	103 062	890 793
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			165 019	135 783	29 236	149 186
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			565 181	538 420	26 761	555 032

- Suite -

I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 Juin 2017

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/06/2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

- Suite -

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

- Suite -

2-2. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 Juin 2017.

Au terme du **deuxième trimestre 2017**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank ont évolué comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **3.880,9 MD à fin juin 2017** contre **3.446,3 MD au 30/06/2016**, soit une augmentation de **12,61 %**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **4.068,1 MD au 30-06-2017** contre **3.627,1 MD à fin juin 2016** soit une hausse de **12,16 %**. Cette hausse s'explique en grande partie par :
 1. L'évolution du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **1.315,3 MD au 30/06/2017** contre **1.215,2 MD à fin juin 2016**, soit une augmentation de **8,24 %**.
 2. Une bonne progression des comptes épargne de **12,83 %** et dont le solde s'est établi à **906,5 MD au 30/06/2017**.
- ✓ **Le portefeuille-titres commercial** s'est élevé à **946,1 MD à fin juin 2017** contre **1.024,5 MD au 30/06/2016**, soit une baisse de **78,4 MD**.
- ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **464,6 MD au 30 juin 2016** à **481,6 MD au 30 juin 2017**, soit une augmentation de **17 MD**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **9,36 %** pour atteindre **203,3 MD au 30/06/2017** contre **185,9 MD au 30/06/2016**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **89,7 MD au 30 juin 2017** contre **82,7 MD au 30 juin 2016** soit une hausse de **7 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire au 30-06-2017** s'est inscrit à **113,5 MD** contre **103,2 MD** pour la même période **2016**, soit une évolution de **10,02%**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **63,8 MD à fin juin 2017** contre **58 MD à fin juin 2016** soit une augmentation de **10 %**.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Office Plast**

Siège social : Z.I 2, Mdejez El Bab B.P.156-9070-Tunisie

La société Office Plast publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

La société Office Plast publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 :

Indicateurs	2 ^{ème} trimestre 2017	2 ^{ème} trimestre 2016	0.m.t du 01/01/17 au 30/06/17	0.m.t du 01/01/16 au 30/06/16	Variation 30/06/2017 - 30/06/2016	31/12/2016 **
I. Production						
a- Production en valeur (en DT)	6 240 314	5 144 445	9 360 431	7 824 050	19,6%	13 925 400
b- Production en quantité (en Pièce)	21 540 600	17 944 343	36 941 581	32 060 900	15,2%	60 268 383
CA LOCAL	1 464 226	1 413 982	2 034 382	2 228 842	-8,7%	5 673 602
CA EXPORT	5 424 989	4 187 511	7 132 224	5 533 781	29%	8 331 813
II. Total Chiffre d'affaire en DT	6 889 216	5 601 493	9 166 606	7 762 623	18,1%	14 005 415
LOGICIEL				4 401		4 401
Terrain		668 944		668 944		670 490
Matériel industriel	452 256	95 996	452 256	177 384	155%	2 046 193
OUTILAGE INDUSTRIEL	5 990	1 126	52 834	1 433		3 817
Matériel de Transport						0
Matériel informatique	992	18 907	6 648	23 911	-72%	27 112
Installation générale, ag & aménag divers	6 289	2 218	6 129,5	6 516	841%	59 515
Equipements de bureaux	4 826	240	15 984	8 036	99%	12 751
Immobilisation en cours	3 18 205	23 114	683 453	23 114		387 956
Immobilisation à statut juridique particulier	2 14 139	155 617	2 14 139	155 617		253 874
III. Total Investissements en DT	1 002 697	966 162	1 486 608	1 069 355	39,0%	3 466 109
				0		
Endettement à moyen et long terme	3 715 743	1 670 930	3 715 743	1 670 930	122%	2 860 973
Emprunts à moins d'un an	569 280	318 253	569 280	318 253	79%	1 037 179
Crédit de compagnie						450 000
Financement en devise		603 295		603 295	-100%	316 333
CREDIT PFE		1 666 000		1 666 000	-100%	
Mobilisation des créances nées sur étranger		229 774		229 774	-100%	
CHIRPET/ MOURABANA		818 606		818 606	-100%	89 068
Financement de stocks	250 000	250 000	250 000	250 000	-	250 000
IV. Total Endettement en DT	4 535 023	5 556 858	4 535 023	5 556 858	-18,4%	5 003 553
V. Trésorerie en DT	432 483	1 483 973	432 483	1 483 973	-70,9%	6 775 831

Commentaires:

* Le deuxième trimestre a été caractérisé par l'augmentation de la valeur de production de l'ordre de 21.3% et l'augmentation du CA local et à l'export respectivement de 3.6% et 29.6% par rapport à celui de 2016. ainsi, le CA global du trimestre a augmenté de 23%.

* La Valeur de production globale du premier semestre 2017 a augmenté de l'ordre de 19.6% par rapport à celui de 2016 afin de satisfaire le carnet des commandes.

* Le Chiffre d'affaires global du premier semestre a augmenté de 18.1% par rapport à la même période de l'exercice 2016. Cette hausse se justifie par l'accroissement des ventes à l'export de 29%. Une baisse au niveau du CA local de 8.7% s'explique essentiellement par les nouvelles exigences mises par la société en matière de paiement (paiement à la livraison pour certains clients à risque).

* L'endettement de la société s'élève à fin juin 2017 à 4,5MDT en baisse de 18.4% par rapport à la même période de 2016.

** Exercice audité

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-**

Siège social : Rue Hédi Nourira 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

(unité : en 1000 DT)

LIBELLES	2ème	2ème	au	au	au	Variations Jun 2017 / Jun 2016
	Trimestre 2017	Trimestre 2016	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016	
		**		**	***	
1- Produits d'exploitation bancaire	194 344	169 985	366 856	322 320	674 819	13,8%
a- Intérêts	142 248	122 998	272 895	243 260	516 822	12,2%
b- Commissions en produits	22 083	16 868	39 387	32 018	69 722	23,0%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial **	4 957	5 440	11 608	9 072	19 400	28,0%
d- Revenus du portefeuille d'investissement **	25 056	24 679	42 966	37 970	68 875	13,2%
2- Charges d'exploitation bancaire	86 872	70 318	169 350	138 901	296 005	21,9%
a- Intérêts encourus	85 640	69 380	167 772	137 607	292 697	21,9%
b- Commissions encourues	1 232	938	1 578	1 294	3 308	21,9%
3- Produit net bancaire	107 472	99 667	197 506	183 419	378 814	7,7%
4- Autres produits d'exploitation	151	135	296	272	581	8,8%
5- Charges opératoires, dont :	54 109	46 791	104 795	94 511	201 990	10,9%
a- Frais du personnel	44 400	38 825	85 744	77 818	162 351	10,2%
b- Charges Générales d'exploitation	8 370	7 036	16 389	14 147	34 350	15,8%
6- Structure du portefeuille			1 356 029	1 194 843	1 321 265	13,5%
a- Portefeuille titres-commercial **			6 751	3 877	40 768	74,1%
b- Portefeuille d'investissement **			1 349 278	1 190 966	1 280 497	13,3%
7- Encours des crédits apparaissant au bilan			7 875 734	6 879 635	7 371 767	14,5%
8- Encours des dépôts, dont :			6 905 940	6 143 172	7 025 567	12,4%
a- Dépôts à vue			1 754 821	1 577 800	1 850 982	11,2%
b- Dépôts d'épargne			2 302 771	2 138 589	2 258 000	7,7%
9- Emprunts et ressources spéciales			432 498	294 516	428 479	46,9%
10- Capitaux Propres *			777 141	636 565	636 854	22,1%

* Compte non tenu du résultat de la période

** Chiffres 2016 retraités pour les besoins de comparabilité

*** Chiffres approuvés par l'AGO du 22/05/2017

- Suite -

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS **DE LA BNA ARRETES AU 30 JUIN 2017**

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS **ARRETES AU 30 JUIN 2017**

Les indicateurs arrêtés au 30 Juin 2017 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêté, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des intérêts et agios réservés, des provisions sur les créances et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

- Suite -

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Le résultat au 31.12.2016 n'est pas inclus aux capitaux propres présentés à la même date.

Les résultats enregistrés au 30.06.2017 et au 30.06.2016 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

FAITS MARQUANTS A LA FIN DU PREMIER SEMESTRE 2017

- L'encours des créances sur la clientèle a atteint **7.876** millions de dinars au 30.06.2017 contre **6.880** millions de dinars au 30.06.2016, enregistrant ainsi une augmentation de **14,5%**.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Juin 2016 et Juin 2017 une augmentation de **763** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **12,4%**.

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint **367** millions de dinars au 30.06.2017 contre **322** millions de dinars au 30.06.2016, enregistrant une augmentation de **45** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **13,8%**.

- Les charges d'exploitation bancaire ont, par la même, enregistré une augmentation de **30** millions de dinars, en passant de **139** millions de dinars au 30.06.2016 à **169** millions de dinars au 30.06.2017, soit un taux de progression de **21,9%**.

- Le produit net bancaire s'est établi à **198** millions de dinars au 30.06.2017 contre **183** millions de dinars au 30.06.2016, enregistrant ainsi une augmentation de **7,7%**.

- Le montant total des charges opératoires a progressé de **10,9%** entre Juin 2016 et Juin 2017.

NB :

Il est à préciser que ces indicateurs ne tiennent pas compte de la contribution au fonds de garantie des dépôts, prévue par le décret gouvernemental N°2017-268 du 1^{er} février 2017.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATION POST AGO**CELLCOM**

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 05 Juillet 2017, la société CELLCOM publie ci-après :

- 1- Les résolutions adoptées,
- 2- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- 3- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées**PREMIERE RESOLUTION :****APPROBATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2016**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, les actionnaires approuvent sans aucune réserve les états financiers de l'exercice 2016, individuels et consolidés, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :**QUITUS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires donnent au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que pour l'ensemble des décisions prises jusqu'à la tenue de la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :**AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.**

Les actionnaires décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2016 et les résultats reportés comme suit :

Rubrique	En Dinar Tunisien
Résultat de l'exercice	981 714
Résultats reportés	4 165 205
Résultat à affecter	5 146 919
Réserve légale	257 347
Reste à distribuer	4 889 572
Dividendes à distribuer (à raison de 0,210 DT/ action)	999 383
Montant à affecter au compte report à nouveau	3 890 189

La date de distribution des dividendes est fixée pour le **15 Août 2017**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE

Les actionnaires décident de ne pas attribuer au Conseil d'Administration des jetons de présence, au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

AUTORISATION D'ACHAT ET DE REVENTE DES ACTIONS DE LA SOCIETE

L'assemblée générale ordinaire accorde son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

APPROBATION DE CONVENTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance des conventions réglementées citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent les dites conventions dans leur ensemble.

Ils approuvent aussi la continuité de leurs effets pour l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION :

POUVOIRS

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour réaliser les formalités juridiques nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II-Bilan après affectation

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2016	2015
Actifs		
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations incorporelles	362 274	172 774
Moins : Amortissements	<u><193 658></u>	<u><152 127></u>
	168 616	20 647
Immobilisations corporelles	1 796 736	1 536 984
Moins : Amortissements	<u><1 153 666></u>	<u><996 697></u>
	643 070	540 287
Immobilisations corporelles à statut juridique particulier	887 646	763 858
Moins : Amortissements	<u><719 190></u>	<u><598 586></u>
	168 456	165 272
Immobilisations financières	903 996	598 930
Moins : Provisions	<u><6 290></u>	<u><6 290></u>
	897 706	592 640
Total des actifs immobilisés	1 877 848	1 318 846
<u>Total des actifs non courants</u>	<u>1 877 848</u>	<u>1 318 846</u>
ACTIFS COURANTS		
Stocks	10 252 590	5 317 102
Provisions pour dépréciation	<u><808 359></u>	<u><808 359></u>
Clients et comptes rattachés	23 226 773	23 354 369
Provisions pour dépréciation	<u><3 594 942></u>	<u><2 774 560></u>
Autres actifs courants	4 765 103	3 284 318
Provisions pour dépréciation	<u><1 003 763></u>	<u><1 003 763></u>
Liquidités et équivalents de liquidités	3 908 564	2 159 312
Provisions	<u><3 876></u>	<u><3 876></u>
Total des actifs courants	36 742 090	29 524 543
<u>Total des actifs</u>	<u>38 619 938</u>	<u>30 843 389</u>

- Suite -

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2016	2015
<u>Capitaux propres et passifs</u>		
Capitaux propres		
Capital social	4 461 532	4 461 532
Réserves légales	826 890	569 543
Résultats reportés	3 890 189	4 165 205
Prime d'émission	5 581 416	5 581 416
	14 760 027	14 777 696
Total des capitaux propres avant résultat	14 760 027	14 777 696
Résultat de l'exercice	0	0
	14 760 027	14 777 696
Total des capitaux propres avant affectation	14 760 027	14 777 696
Passifs		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Emprunts	58 192	75 569
Provisions pour risques et charges	343 488	255 340
	401 680	330 909
Total des passifs non courants	401 680	330 909
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 944 753	9 088 529
Autres passifs courants	2 625 719	3 061 038
Concours bancaires et autres passifs financiers	7 887 759	3 585 217
	23 458 231	15 734 784
Total des passifs courants	23 458 231	15 734 784
Total des passifs	23 859 911	16 065 693
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>	<u>38 619 938</u>	<u>30 843 389</u>

- Suite -

III-Etat d'évolution des capitaux propres

En TND	Capital	Primes d'émission	Réserves Légales	Résultats Reportés	Modification Comptable	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres avant affectation au 31/12/2014	3 531 296	0	142 680	740 548	0	0	4 414 524
Résultat 2014						2 426 059	2 426 059
Affectation approuvée par l'AGO du 16/06/2015			158 330	2 267 729	0	-2 426 059	0
Augmentation du capital	930 236	5 581 417					6 511 653
Dividende de 2014				-736 153			-736 153
Capitaux propres au 31/12/2014 après affectation	4 461 532	5 581 417	301 010	2 272 124	0	0	12 616 083
Résultat 2015						3 098 536	3 098 536
Affectation approuvée par l'AGO du 30/05/2016			268 533	2 830 003		-3 098 536	0
Dividende de 2015				-936 922			-936 922
Capitaux propres au 31/12/2015 après affectation	4 461 532	5 581 416	569 543	4 165 205	0	0	14 777 696
Résultat 2016						-981 714	981 714
Affectation approuvée par l'AGO du 05/07/2017			257 347	724 367		-981 714	0
Dividende de 2016				-999 383			-999 383
Capitaux propres au 31/12/2016 après affectation	4 461 532	5 581 416	826 890	3 890 189	0	0	14 760 027

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 juillet 2017, la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG », tenue le 12 Juillet 2017 approuve le retard constaté dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire vu qu'il n'a pas d'impact sur les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2016, approuve les états financiers et le rapport du conseil d'administration de l'exercice 2016.

Cette résolution est approuvée par la majorité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

TROISIEMME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes de l'année 2016, approuve les conventions mentionnées dans le dit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2016 comme suit:

- Bénéfice net de l'Exercice 2016 :	2.537.957,719 D
- Résultats reportés =	606,880 D
<u>1^{er} Reliquat</u>	<u>2.538.564,599 D</u>
- Réserves légales =	<5.430,636> D
<u>2^{ème} Reliquat :</u>	<u>2.533.133,963 D</u>
- Fonds Social (2.537.957,719 X 10%)	<253.795,772>D
<u>3^{ème} Reliquat :</u>	<u>2.279.338,191 D</u>
- Dividendes (10%) =	<1.200.000,000>D
<u>4^{ème} Reliquat</u>	<u>1.079.338,191 D</u>
-Réserves extraordinaire =	<1.079.000,000>D
- Report à nouveau =	338,191 D

La distribution des bénéfices ne concernent pas les exercices antérieurs à l'année 2016.

Les dividendes distribuées relatives à l'exercice 2016 ont été fixés à 10 % du capital de la société soit 0,100 Dinar par action de valeur nominale de un dinar entièrement libérée et composant le capital (12.000.000 Dinars).

Les dividendes seront mis en paiement à compter du **27 Juillet 2017** auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de « TUNISIE CLEARING ».

Cette résolution est approuvée par la majorité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la fixation des jetons de présence de l'année 2016 à Trois Mille Dinars brut (3.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée par la majorité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire approuve la nomination de Monsieur Hazem Ben Soussia : membre au conseil d'administration représentant l'Etat en remplacement de Madame Sonia Attia , à dater du 15 Mai 2017. Et ce, pour le reste du mandat actuel des membres du conseil d'administration qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au Président Directeur Général ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

- Suite -**2-Le bilan après affectation du résultat :**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		293 225	214 900
(-) Amortissements		-228 392	-194 530
		64 833	20 370
Immobilisations corporelles		35 378 968	35 810 010
(-) Amortissements		-23 666 324	-23 833 063
		11 712 644	11 976 947
Immobilisations financières		608 412	714 916
(-) Provisions		0	0
		608 412	714 916
Total des actifs immobilisés		12 385 889	12 712 233
Total des actifs non courants		12 385 889	12 712 233
ACTIFS COURANTS			
Stocks		103 613	55 967
(-) Provisions		-43 680	-15 972
		59 933	39 995
Clients et comptes rattachés		349 862	424 232
(-) Provisions		-256 308	-290 397
		93 554	133 835
Autres actifs courants		1 014 188	953 213
(-) Provisions		-27 608	-31 622
		986 580	921 591
Placements et autres actifs financiers		9 300 000	8 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités		1 132 622	846 953
Total des actifs courants		11 572 689	9 942 374
Total des actifs		23 958 578	22 654 607

- Suite -

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2016
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 000 000	12 000 000
Réserves		4 768 127	3 534 025
Résultats reportés		338	607
Subvention d'investissement (brute)		1 946 500	1 946 500
Total des capitaux propres après affectation du résultat		18 714 965	17 481 132
Total des capitaux propres après affectation du résultat		18 714 965	17 481 132
PASSIFS			
Passifs non courants			
Autres passifs financiers		311 305	304 911
Provisions		0	245 000
Total des passifs non courants		311 305	549 911
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		1 403 927	1 591 816
Autres passifs courants		3 528 381	3 031 748
Total des passifs courants		4 932 308	4 623 564
Total des passifs		5 243 613	5 173 475
Total des capitaux propres et des passifs		23 958 578	22 654 607

- Suite -

3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :

(Unité en Dinar Tunisien)

Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	Subvention d'investissement	Autres réserves	Résultats de l'exercice 2015	Résultats reportés
Solde au 31/12/16	19 914 965	12 000 000	1 194 569	344 463	1 850 868	1 946 500	40 000	2 537 958	607
Affectation approuvée par l'A.G.O. du 12/07/2017									
Réserves légales			5 431					-5 431	
Réserves pour fonds social				253 796				-253 796	
Dividendes exercice 2016								-1 200 000	
Réserves extraordinaires					1 079 000			-1 079 000	
Variation des résultats reportés								269	-269
Solde au 31/12/2016 (Après affectation)	18 714 965	12 000 000	1 200 000	598 259	2 929 868	1 946 500	40 000	0	338

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

Attijari Leasing

Siège social : Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-

Attijari leasing porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 28/04/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **3 750 000 dinars** pour le porter de **21 250 000 dinars** à **25 000 000 dinars** et ce, par incorporation des réserves.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **375 000 actions nouvelles gratuites** au nominal de **dix (10) dinars** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 21 250 000 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à concurrence de **trois (3) actions nouvelles pour dix-sept (17) actions anciennes**.

Droits d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **21/07/2017**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 375 000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2017** et seront **directement assimilées aux actions anciennes**.

Cotation en bourse

Les actions anciennes ATTIJARI LEASING seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 21/07/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **21/07/2017**, et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Cotation en bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **21/07/2017**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **21/07/2017**.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 19 JUILLET 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,009%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,174%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,231%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,287%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,344%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,370%	999,322
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,400%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,457%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,683%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,816%	996,069
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,884%	923,369
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,989%	992,192
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,379%	979,331
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,662%	966,763
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,767%	968,808
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,943%		968,491
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,054%	959,518
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,093%	991,975
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,136%	936,429
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,248%	942,645
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,277%	940,199
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,331%	934,832
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,373%	930,599
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,414%	926,685
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,734%		911,385
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,776%	904,744
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,808%	919,371
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,882%	915,933
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,182%		942,219

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	168,072	168,090		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,567	113,580		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,254	97,265		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,974	14,976		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,362	109,373		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,536	1,537		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,775	107,846		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,923	40,926		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,408	55,413		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	117,493	117,405		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,777	113,416		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	140,991	140,301		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	522,415	520,822		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	120,440	120,067		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	131,580	130,973		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	140,654	140,002		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	122,731	122,265		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	108,226	107,279		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	155,481	153,821		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	95,091	94,366		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,105	98,936		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	153,154	152,851		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	134,392	134,119		
24 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	103,898	103,498		
25 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	104,912	104,493		
26 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,551	21,440		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
27 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 284,261	2 290,217		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	119,867	121,327		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	151,427	152,208		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	164,012	167,193		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,952	17,044		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 321,004	5 321,564		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 298,340	5 297,223		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,609	2,641		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,268	2,287		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,229	1,240		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,103	1,108		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,115	1,120		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,117	1,123		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	117,124	118,586		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,037	119,127		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,274	10,372		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
46 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,434	106,445
47 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,554	101,562
48 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,438	103,450
49 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,618	100,629
50 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,206	102,218
51 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,449	105,459
52 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,723	102,737
53 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,280	100,289
54 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,461	102,467
55 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,579	100,589
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,415	102,426
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,786	101,796
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,918	104,930
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,365	103,375
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,397	102,406
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,980	100,990
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,623	102,632
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,846	100,858
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,147	102,159
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,774	103,782
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,980	100,992
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,195	101,205
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,738	103,748
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,879	100,888

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,430	10,431
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,877	101,888
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,179	102,191
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,302	103,312
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,246	10,247
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,962	58,874
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	102,764	102,385
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,346	17,339
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	293,160	291,899
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,449	29,351
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 341,180	2 336,586
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	72,038	71,986
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,288	54,296
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	106,167	105,899
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	92,738	92,270
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,812	10,813
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,580	11,574
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,422	14,393
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,916	12,866
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,893	13,818
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,146	12,103
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	147,867	147,093
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,953	140,552
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,305	9,303
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	104,387	103,630
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	85,442	84,269
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,927	86,546
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	97,172	97,093
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	100,509	100,151
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	98,060	97,689
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,422	10,383
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	105,227	106,631
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	147,971	149,491
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	105,103	105,719
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	104,698	105,393
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	206,867	208,461
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	186,118	186,944
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	156,707	157,294
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,522	22,922
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,299	144,878
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	125,682	126,460
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 074,939	9 197,786
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	82,764	82,971
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	988,055	997,698
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5617,607	5635,080
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4987,238	5065,713
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,005	100,057
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	114,845	114,186
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 836,377	10 924,905

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

La Société At-Takafulia

Siège social : 15, rue de Jérusalem 1002 - Tunis Belvédère

La société At-Takafulia publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M. Abdellatif ABBES (Cabinet UNION AUDIT TUNISIE) et M. Mohamed Amine JAMOSSI (Cabinet PROAUDIT).

Bilan au 31-12-2016 (actifs)

Actif	Note	31/12/2016			31/12/2015
		Brut	Amortissement & Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels	1				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		234 231,550	146 277,713	87 953,837	102 457,377
AC14 Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		581 951,439		581 951,439	383 040,902
		816 182,989	146 277,713	669 905,276	485 498,279
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	2				
AC21 Installations techniques et machines		817 985,227	377 807,898	440 177,329	474 409,186
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		168 512,567	91 981,647	76 530,920	108 840,405
		986 497,794	469 789,545	516 708,249	583 249,591
AC 3 Placements	3				
AC31 Terrains et constructions					
AC311 Terrains et constructions d'exploitation					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation					
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC321 Part dans des entreprises liées					
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises					
AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation					
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises					
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP		8 842 673,359	150 778,182	8 691 895,177	6 153 651,310
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe					
AC333 Prêts hypothécaires					
AC334 Autres prêts		40 075,483		40 075,483	44 025,801
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers				0,000	0,000
AC336 Autres		5 016 389,101		5 016 389,101	5 023 550,000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
		13 899 137,943	150 778,182	13 748 359,761	11 221 227,111
AC 4 Placements représentant les provisions techniques afférantes aux compta en unité de compte					
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	4				
AC510 Provisions pour primes non acquises		833 767,781		833 767,781	615 816,925
AC520 Provision d'assurance vie		0,000		0,000	0,000
AC530 Provision pour sinistres (vie)					
AC531 Provision pour sinistres (non vie)		971 384,563		971 384,563	866 849,046
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)					
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)					
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage					
AC560 Autres provisions techniques (vie)					
AC561 Autres provisions techniques (non vie)					
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte					
		1 805 152,344	0,000	1 805 152,344	1 482 665,971
AC 6 CREANCES	5				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 primes acquises et non émises		21 638,292		21 638,292	59 601,067
AC612 autres créances nées d'opération d'assurance directe		3 895 096,746	418 221,275	3 476 875,471	2 424 413,190
AC613 créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		885 988,188		885 988,188	563 351,698
AC62 Créances nées d'opération de réassurance					231 931,176
AC63 Autres créances					
AC631 personnel					
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		253 568,065		253 568,065	199 634,554
AC633 Débiteurs divers					
AC64 Créances sur ressources spéciales					
		5 056 291,291	418 221,275	4 638 070,016	3 478 931,685
AC 7 Autres éléments d'actif	6				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		1 540 234,277		1 540 234,277	1 227 150,612
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisition reportés		1 397 260,721		1 397 260,721	1 260 795,855
AC722 Autres charges à répartir		0,000		0,000	123 111,645
AC73 Comptes de régularisation actif					
AC731 intérêts et loyers acquis non échus		188 716,277		188 716,277	153 862,468
AC732 estimations de réassurances - acceptation					
AC733 autres comptes de régularisation		5 739 762,508		5 739 762,508	2 678 176,326
AC74 Ecart de conversion					
AC75 Autres		6 372,114		6 372,114	6 372,114
		8 872 345,897	0,000	8 872 345,897	5 449 469,020
Total Actifs		31 435 608,258	1 185 066,715	30 250 541,543	22 701 041,657

Bilan au 31-12-2016 (capitaux propres et passifs)

Capitaux propres et passif	Note	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres			
CP1 capital social ou fonds équivalent		10 000 000,000	10 000 000,000
CP2 réserves et primes liées au capital			
CP3 rachat d'action propres			
CP4 autres capitaux propres			
CP5 résultat reportés		-4 059 526,503	-1 587 601,552
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		5 940 473,497	8 412 398,448
CP6 résultat de l'exercice avant impôt		-252 954,889	-2 471 924,951
Total capitaux propres avant affectation	7	5 687 518,608	5 940 473,497
Passif			
PA1 Autres passifs financiers			
PA11 emprunt obligataires			
PA12 TCN émis par l'entreprise			
PA13 autres emprunts			
PA14 dettes envers les établissements bancaires et financiers		0,000	0,000
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA21 provisions pour pensions et obligations similaires			
PA22 provisions pour impôts			
PA23 autres provisions		0,000	0,000
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310 provision pour primes non acquises	8	4 639 948,637	3 982 764,567
PA320 provision pour assurance vie		2 350 416,582	1 085 960,171
PA330 provision pour sinistres (vie)		6 600,847	129 958,820
PA331 provision pour sinistres (non vie)		8 987 418,627	5 958 407,512
PA340 provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)			
PA341 provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)		28 453,613	5 390,392
PA350 provision pour égalisation et équilibrage		5 950,392	4 190,451
PA360 autres provisions technique (vie)			
PA361 autres provisions technique (non vie)		185 467,012	983 274,480
		16 204 255,710	12 149 946,393
PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte			
PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des réassureurs			
	9	1 571 954,573	1 356 162,658
PA6 Autres Dettes			
PA61 dettes nées d'opérations d'assurances directe	10	100 374,590	
PA62 dettes nées d'opérations de Réassurances		160 766,309	
PA621 parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance			
PA622 autres			
PA63 autres dettes			
PA631 dépôts et cautionnements recues		722,752	722,752
PA632 personnel		185 206,872	131 599,099
PA633 état ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques		326 412,928	237 072,109
PA634 créditeurs divers		208 065,355	147 664,876
PA64 ressources spéciales		981 548,806	517 058,836
PA7 Autres passifs			
PA71 comptes de régularisation passif	11		
PA710 report commissions recues des reassureurs			
PA711 estimation de réassurance-rétrocession			
PA712 autres comptes de régularisation passif		5 805 263,846	2 737 400,273
PA72 écart de conversion			
		5 805 263,846	2 737 400,273
Total Passifs et capitaux propres		30 250 541,543	22 701 041,657

Etat de résultat technique de l'assurance vie au 31-12-2016

	Note	OPERATIONS BRUTES 31/12/2016	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2016	OPERATIONS NETTES 31/12/2016	OPERATIONS NETTES 31/12/2015
PRV 1 Primes acquises	<u>15</u>				
PRV11 Primes émises et acceptées		1 751 436,168	-99 594,979	1 651 841,189	950 910,053
		1 751 436,168	-99 594,979	1 651 841,189	950 910,053
PRV2 Produits de placements					
PRV 2.1 Revenus des placements		45 611,844	0,000	45 611,844	34 156,842
PRV 2.2 Produits des autres placements					
PRV 2.3 Repise de correction de valeur sur placements					
PRV 2.4 Profits provenant de la réalisation des placements et de change					
		45 611,844	0,000	45 611,844	34 156,842
PR V3 Plus values non réalisées sur placements					
PR V4 Autres produits techniques					
CHV1 Charges de sinistres	<u>16</u>				
CHV11 Montants payés		-149 842,398	0,000	-149 842,398	55 819,379
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		123 357,973		123 357,973	-129 958,820
		-26 484,425	0,000	-26 484,425	-74 139,441
CHV 2 Variation des autres provisions techniques	<u>17</u>				
CHV21 Provisions d'assurance vie		-1 266 216,352	0,000	-1 266 216,352	-900 927,876
CHV22 Autres provisions techniques					
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte					
		-1 266 216,352	0,000	-1 266 216,352	-900 927,876
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		0,000	0,000	0,000	0,000
CHV 4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition		-260 543,767	0,000	-260 543,767	-164 053,335
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés					
CHV43 Frais d'administration		-132 431,559	0,000	-132 431,559	-115 646,973
CHV44 commission recues des réassureurs					
		-392 975,326	0,000	-392 975,326	-279 700,308
CHV5 Autres charges techniques					
CH V9 Charges de placements					
CHV 91 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt					
CHV 92 Correction de valeur sur placement					
CHV 93 Pertes provenant de la réalisation des placements					
		0,000	0,000	0,000	0,000
CHV 10 Moins values non réalisées sur placements		0,000	0,000	0,000	0,000
CHNT2 Produits de placements alloués , transférés à l'etat de résultat		0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat technique Vie		111 371,909	-99 594,979	11 776,930	-269 700,729

Etat de résultat au 31-12-2016

		Note	31/12/2016	31/12/2015
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie		-14 487,334	-2 237 974,665
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie		11 776,930	-269 700,729
PRNT1	Produits des placements	18		
	PRN T11 Revenus des placements		381 842,959	541 483,957
	PRN T12 Produits des autres placements		0,000	0,000
	PRN T13 Reprises de corrections de valeur sur placements			
	PRN T14 Profits provenant de la réalisation des placements			
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)			
	CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'interet		-85 690,922	-48 232,997
	CHNT12 Correction des valeur sur placements		0,000	0,000
	CHNT13 Pertes provenant de la realisation des placements		-105 210,000	-42 818,182
CHNT2	Produits des placements alloués , transférés de l'etat de résultat technique de l'assurance et /ou de laréassurance non vie		-267 175,314	-305 979,699
PRNT2	Autres produits non techniques	19	3 067 438,515	2 549 247,938
CHNT3	Autres charges non techniques	20	-3 209 113,783	-2 637 690,478
<i>Résultat provenant des activités ordinaires</i>			-220 618,950	-2 451 664,855
CHNT4	impôts sur le résultat		-27 335,939	-20 260,096
<i>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</i>			-247 954,889	-2 471 924,951
PRNT 4	Gains extraordinaires		0,000	0,000
CHNT5	Pertes extraordinaires		-5 000,000	0,000
Résultat net de l'exercice			-252 954,889	-2 471 924,951
<i>Effet modication comptable (nets d'impots)</i>				
Résultat net de l'exercice après modification comptable			-252 954,889	-2 471 924,951

Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé		2016
HB1	Engagements reçus Avals, cautions de garanties sur conventions de portage Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés Avals et cautions de garanties	0
HB2	Engagements donnés HB21 Avals, cautions de garanties de crédit donnés HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus HB24 Autres engagements donnés	41 666 41 666
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers	

Etat de flux de trésorerie au 31-12-2016

(Unité : en Dinars)

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	11 314 646,052	8 299 486,180
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-3 593 100,487	-2 037 251,599
- Encaissement des primes reçues acceptations		
- Sommes versées pour sinistres acceptations		
- Commissions versées sur les acceptations		
- Décaissements des primes pour les cessions	-744 238,308	
- Encaissement des sinistres pour les cessions		
- Commissions reçues sur les cessions		
- Commissions versées aux intermédiaires	-315 045,439	-334 688,369
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-2 152 111,303	-2 115 217,799
- Variation des dépôts auprès des cédentes		
- Variation des espèces reçues des cessionnaires		
- Décaissement liés a l'acquisition de placemnts financiers	-4 739 477,265	-14 022 563,476
- Encaissements liés a la cession des placements financiers	2 535 977,000	11 299 840,205
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-1 634 095,024	-1 217 128,324
- Produits financiers reçus	38 364,167	484 080,154
- Impôt sur les bénéfices payés		
- Autres mouvements	-11 244,755	-68 203,210
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	699 674,638	288 353,762
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	-129 390,973	-151 218,328
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations financières		
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-200 000,000	-200 000,000
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-329 390,973	-351 218,328
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions		
- Dividendes et autres distributions	-57 200,000	-36 000,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	-57 200,000	-36 000,000
<u>Variation de trésorerie</u>	313 083,665	-98 864,566
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	1 227 150,612	1 326 015,178
Trésorerie de fin d'exercice		
	1 540 234,277	1 227 150,612

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de l'entreprise :

A- Objet et création

La Société est régie par le Code des assurances promulgué par la loi N°92-24 DU 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété. Son Capital social s'élève au 31/12/2015 à 10.000.000 DT divisé en 2.000.000 actions de valeur nominale 5 DT chacune entièrement libérées.

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia" est une Société Anonyme sise au 15 rue de Jérusalem le Belvédère Tunis, a pour objet la réalisation et la gestion de contrat d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs au TAKAFUL et RETAKAFUL.

L'Assemblée Générale Constitutive de la société a été tenue le 27 juin 2013.

Le 23 août 2013, Assurances At-Takafulia a reçu l'agrément définitif, devenant ainsi la troisième compagnie takaful opérant en Tunisie.

B- Les organes d'administration et de direction

Le Conseil d'Administration

Président : Ali HAMMAMI

Administrateurs :

Assurances Salim, représentée par Mme Dalila KOUBAA

STAR, représentée par M. Lassaad Zarrouk

CTAMA, représentée par M. Mansour NASRI

AMI Assurances, représentée par M. Lamjed BOUKHRISS

MAE, représentée par M. Lotfi BEZZARGUA

Tunis Re, représentée par Mme Lamia Ben Mahmoud

STUSID Bank, représentée par M. Jalel AZZOUZ

The IslamicInsurance Co. (Jordanie), représentée par M. Ahmed Mohamed SABBEGH

M. Ahmed TRABELSI

La Direction générale

Président-directeur général : M. Ali HAMMAMI

Directeur général adjoint : M. Mondher KHABCHECHE

Les organes de supervision et de contrôle

Le Comité de Supervision Sharaique

Président : Cheikh Othman BATTIKH

Membres :

M. Mounir TLILI

M. Borhane ENNAFATI

Le Comité permanent d'audit

Membres :

STAR, représentée par M. Lassaad Zarrouk

CTAMA, représentée par M. Mansour NASRI

STUSID Bank, représentée par M. Jalel AZZOUZ

M. Ahmed TRABELSI

Le Comité des placements

Membres :

Assurances Salim, représentée par Mme Dalila KOUBAA

AMI Assurances, représentée par M. Lamjed BOUKHRISS

MAE, représentée par M. Lotfi BEZZARGUA

Tunis Re, représentée par Mme Lamia Ben Mahmoud

Les Commissaires aux comptes

Cabinet UNION AUDIT TUNISIE, représenté par M. Abdelatif ABBES

Cabinet PROAUDIT, représenté par M. Mohamed Amine JAMOSSI

Faits marquants de l'exercice comptable :

Les faits saillants ayant marqué l'activité de l'exercice 2016 concernent notamment :

- 1- Les primes émises ont atteint 12 651 456 DT en 2016 contre 9 561 719 DT en 2015, soit une évolution d'environ 32,3%.
- 2- Un résultat net déficitaire de l'exercice de 220 619 DT, contre un déficit de 2 471 925 DT en 2015, soit une évolution d'environ 91%.
- 3- La charge des sinistres s'élèvent en 2016 à 6 202 223 DT contre 5 431 727 DT en 2015 soit une évolution de 14%.
- 4- Une augmentation des placements qui totalisent 13 748 360 DT en 2016 contre 11 221 227 DT en 2015 soit une évolution de 22,5%.

II. Principes et méthodes Comptables :

Les états financiers de la société " **Assurances At-Takafulia**" sont arrêtés au 31/12/2016, conformément aux dispositions prévues par la loi N°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

A – Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais engagés avant l'entrée en exploitation de la société " Assurances At-Takafulia" sont portés à l'actif du bilan en « frais préliminaires » dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés. Conformément à la norme comptable tunisienne n°10 relative aux charges reportées, les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B – Politique d'amortissement

La société " Assurances At-Takafulia" applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

- Immeuble : 5%
- Logiciels : 33.33%
- Agencements, Aménagements : 5%
- Matériel informatique : 33.33%
- Mobilier de bureaux : 20%
- Matériel de transport : 20%

C – Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

D- Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

➤ Provision pour primes non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

➤ Provision d'assurance Vie

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base de tables de mortalité admises en Tunisie.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

➤ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

➤ **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

E- Affectation des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction de leur destination. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La compagnie a retenu les critères relatifs à l'effectif, la masse salariale et la surface.

F- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors de la conclusion des contrats d'assurances.

Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les des biens mobiliers et immobiliers.

III. NOTES SUR LE BILAN :

AC1-Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2016 un montant net de 669 905 DT contre 485 498 DT au 31/12/2015 :

Désignation	AU 31/12/2016			AU 31/12/2015		
	Valeur brute	Total amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Total amortissement	Valeur nette
Logiciel	198 716	127 719	70 997	154 657	70 346	84 311
Autres immobilisations incorporelles	35 516	18 559	16 957	26 226	8 079	18 146
Immobilisations incorporelles en cours	581 951		581 951	383 041		383 041
Total	816 183	146 278	669 905	563 923	78 425	485 498

AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2016 un montant net de 516 708 DT contre 583 250 DT au 31/12/2015 :

Désignation	AU 31/12/2016			AU 31/12/2015		
	Valeur brute	Total amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Total amortissement	Valeur nette
Agencement Aménagement	358 429	110 594	247 835	301 403	61 587	239 816
Matériel de transport	267 730	176 506	91 224	267 730	122 960	144 770
Matériel de bureau et informatique	144 768	87 478	57 290	100 156	55 240	44 916
Mobilier de bureau	168 513	91 982	76 531	167 445	58 604	108 840
Autres immobilisations corporels	5 393	3 230	2 163	5 393	2 151	3 241
Dépôts et cautionnements	41 666		41 666	41 666		41 666
Total	986 498	469 790	516 708	883 792	300 542	583 250

AC3-Les Placements

Les placements totalisent au 31/12/2016 un montant net de 13 748 360 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	AU 31/12/2016			AU 31/12/2015		
	Valeur brute	Amort/Prov	Valeur Nette	Valeur brute	Amort/Prov	Valeur Nette
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	8 842 673	150 778	8 691 895	6 199 116	45 465	6 153 651
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	-	-	-	-	-
Autres placements	5 016 389	-	5 016 389	5 023 550	-	5 023 550
Autres prêts	40 075	-	40 075	44 026	-	44 026
Total	13 899 138	150 778	13 748 360	11 266 796	45 568	11 221 227

AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP

Type	Montant
Contrat moudharba polyclinique cap-bon	1 400 000
Contrat moudharba polyclinique de cap-bon	2 748 180
Participation promotion immobilière CTAMA	400 000
Participation promotion immobilière MAE	300 000
Participation société de service automobile	196 590
Participation Société résidence Cap Bon	250 000
Participation Société Global Santé	25 000
Participation Société Mutuelle du Savoir	75 000
Emprunt obligataire Zitouna banque	500 000
Actions AL WIFAK Inter BANK (*)	2 584 926
Actions SOTIPAPIER	212 199
Total	8 691 895

(*) La participation de la société au capital de « AL WIFACK INTERNATIONAL BANK » a été évaluée à son coût d'acquisition. En dépit d'une dépréciation par rapport au cours boursier, il n'a pas été constaté de provision en considération d'une valeur d'inventaire (valeur d'usage) qui retient, conformément aux normes comptables 7 et 31, des éléments liés à l'utilité que procure cette participation à la société At-Takafulia, ainsi qu'aux perspectives d'une meilleure rentabilité de la banque, telles que présentées dans son business plan.

Ces placements sont répartis à hauteur de 70% sur le fonds des actionnaires et 30% sur le fonds des participants.

AC336 - Autres

Type	Date souscription	Date échéance	Montant	Fonds
CL (ISTIHMAR MOUAJAH)	24/02/2016	24/02/2017	1 000 000	Actionnaires
CL (ISTIHMAR MOUAJAH)	20/07/2016	20/07/2017	700 000	Actionnaires
CL (ISTIHMAR MOUAJAH)	11/05/2016	11/05/2017	1 000 000	Participants
CL (ISTIHMAR MOUAJAH)	20/07/2016	20/07/2017	300 000	Participants
CL (ISTIHMAR MOUAJAH)	04/09/2016	04/09/2017	500 000	Participants
CL (ISTIHMAR MOUAJAH)	06/09/2016	06/09/2017	500 000	Participants
CL (ISTIHMAR MOUAJAH)	05/10/2016	05/10/2017	1 000 000	Participants
Cautionnements bancaires			16 389	Participants
Total			5 016 389	

AC5-Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2016 un montant net de 1 805 152 DT contre 1 482 666 DT au 31/12/2015 :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
-------------	------------	------------

Provisions pour primes non acquises	833 768	615 817
Provisions pour sinistres à payer Non Vie	971 384	866 849
Total	1 805 152	1 482 666

AC510 - Autres provisions techniques

Les parts des réassureurs dans les Provisions pour primes non acquises s'élève au 31/12/2016 à 833 768 DT détaillées par branche d'assurance comme suit :

Branche	31/12/2016	31/12/2015
Incendie	98 828	83 245
Transport	312 099	355 124
R. Divers	371 135	177 448
Vie	51 706	-
Total	833 768	615 817

AC531- Provisions pour sinistres à payer Non Vie

Les parts des réassureurs dans les Provisions pour sinistres à payer s'élève au 31/12/2016 à 971 384 DT détaillées par branche d'assurance comme suit :

Branche	31/12/2016	31/12/2015
Auto	397 500	425 000
Incendie	336 965	311 997
Transport	4 296	115 988
R. Divers	232 624	13 733
Total	971 384	866 849

AC6-Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2016 un montant net de 4 670 406 DT contre un montant de 3 478 932 DT au 31/12/2015.

Désignation	AU 31/12/2016			AU 31/12/2015		
	Valeur brute	Amort/Prov	Valeur Nette	Valeur brute	Amort/Prov	Valeur Nette
Primes acquises et non émises et primes à annuler	21 638	-	21 638	59 601	-	59 601
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 895 097	418 221	3 476 875	2 453 893	29 480	2 424 413
Créances nées d'opérations de réassurance (Rétrocession)	-	-	-	231 931	-	231 931
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	885 988	-	885 988	563 352	-	563 352
Etat, organismes de sécurité sociale,	253 568	-	253 568	199 635	-	199 635

collectivités

Total	5 056 291	418 221	4 638 070	3 508 412	29 480	3 478 932
--------------	------------------	----------------	------------------	------------------	---------------	------------------

AC611- Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises s'élèvent au 31/12/2016 à 21 638 DT contre un montant de 59 601 DT au 31/12/2015. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Primes acquises et non émises brutes –Automobile	6 201	15 636
Primes acquises et non émises brutes - Incendie	5 481	2 381
Primes acquises et non émises brutes - RC	533	
Primes acquises et non émises brutes - I.A	48	110
Primes acquises et non émises brutes - Transport	1 820	2 285
Primes acquises et non émises brutes - Santé	6 560	34 251
Primes acquises et non émises brutes - RDS	996	2 956
Primes acquises et non émises brutes - Acceptation		1 983
Total	21 638	59 601

AC612- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Le solde brut de cette rubrique au 31/12/2016 est arrêté à 3 895 097 DT contre un solde de 2 453 893 DT au 31/12/2015, Ces soldes sont alimentés principalement des créances vis-à-vis des agents et des courtiers.

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
AGENTS GENERAUX	2 414 481	1 144 106
COURTIERS	1 131 931	1 309 787
CO-ASSUREURS	348 684	-
Total	3 895 097	2 453 893
Provision sur créances	418 221	29 480
Total net	3 476 875	2 424 413

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Les créances inter compagnies s'élèvent au 31/12/2016 à 885 988 DT détaillées par compagnie comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Créances inter-compagnies	167 855	167 233
Inter compagnies ASTREE	23 386	26 845
Inter compagnies CARTE	23 331	19 536
Inter compagnies CTAMA	39 985	17 425
Inter compagnies MGA	-	-

Inter compagnies GAT	49 693	34 616
Inter compagnies LLOYD TUNISIEN	66 941	27 820
Inter compagnies MAE	83 391	41 544
Inter compagnies MAGHREBIA	18 170	17 982
Inter compagnies STAR	202 364	66 328
Inter compagnies SALIM	787	902
Inter compagnies A M I	112 537	67 594
Inter compagnies BIAT ASSURANCES	10 121	19 483
Inter compagnies COMAR	59 517	34 550
Inter compagnies AL AMANA TAKAFUL	1 116	3 368
Inter compagnies ZITOUNA TAKAFUL	26 792	18 126
Total	885 988	563 352

AC632- Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités

Cette sous-rubrique comprend l'impôt sur les bénéficiaires à reporter pour une somme de 285 904 DT au 31/12/2016 contre un total de 199 635 DT au 31/12/2015.

AC7-Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif totalisent au 31/12/2016 une valeur comptable nette de 8 872 346 DT contre un solde de 5 449 469 DT au 31/12/2015.

Désignation	AU 31/12/2016			AU 31/12/2015		
	Valeur brute	Amort/Pr ov	Valeur Nette	Valeur brute	Amort/Pr ov	Valeur Nette
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	1 540 234		1 540 234	1 227 151		1 227 151
Frais d'acquisition reportés	1 397 261		1 397 261	1 260 796		1 260 796
Autres charges à répartir	-		-	123 112		123 112
Intérêts et loyers acquis non échus	188 716		188 716	153 862		153 862
Autres comptes de régularisation	5 739 762		5 739 762	2 678 176		2 678 176
Autres	6 372		6 372	6 372		6 372
Total	8 872 346	-	8 872 346	5 449 469	-	5 449 469

AC71- Avoirs en banque, CCP, chèques et caisses

Les avoirs en banques et en caisses se présentent au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Banques	99 100	728 478
Caisses	9 889	270
Tunisie Valeurs	59	50 872
TSI	1 106	-
Chèques et effets à l'encaissement	1 430 081	447 530
Total	1 540 234	1 227 151

AC721- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés présentent au 31/12/2016 un solde de 1 397 261 DT contre un solde de 1 260 796 DT au 31/12/2015. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
F.A.R - AUTOMOBILE	933 096	852 699
F.A.R - INCENDIE	104 817	76 263
F.A.R - RC	12 959	8 049
F.A.R - I.A	6 249	24 165
F.A.R - TRANSPORT	101 815	126 803
F.A.R - GROUPE MALADIE	373	2 308
F.A.R - ASS. VOYAGE	3 057	2 132
F.A.R - RDS	146 948	114 760
F.A.R - ACCEPTATIONS	87 945	53 617
Total	1 397 261	1 260 796

AC722- Frais préliminaires

Les frais préliminaires ont été totalement résorbés au 31/12/2016 contre un solde au 31/12/2015 de 123 112 DT. Le détail se présente comme suit :

Libellé	Montants
Salaires et comptes rattachés	252 189
Provision pour congés payés	45 207
Cotisations aux organismes professionnels	17 700
Cotisations sociales	27 663
Location	62 620
Actions de formation	10 000
Déplacements, missions et réceptions	7 468
Entretiens et réparations	2 871
Fourniture eau, énergie, Carburant	14 185
Fournitures administratives	3 348
Honoraires et services extérieurs	21 300
impôts, taxes et droits d'enregistrement	30 690
Publication, annonces et insertions	1 314
Téléphonie	932
Travaux d'hygiène, gardiennage et jardinage	5 268
Autres Frais	31 412
Produits financiers (en moins)	-164 831
Valeur Brute des frais préliminaires	369 335
Dotations aux résorptions 2014	-123 112
Dotations aux résorptions 2015	-123 112
Dotations aux résorptions 2016	-123 112
Valeur nette des frais préliminaires	0

AC733- Autres comptes de régularisation

Les comptes de régularisation-actifs s'élèvent au 31/12/2016 à 5 739 762 DT ventilés ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Produits WAKALA non échus	5 515 093	2 499 159
Produits MOUDHARBA non échus	72 235	26 583
Charges constatées d'avance	152 434	152 434
Total	5 739 762	2 678 176

CP1-Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellé de la rubrique	Situation à la date d'ouverture	Résultat 2014	Résultat 2015	Résultat 2016	Réserve	Autres Variations	Situation au 31/12/2016
Capital social	10 000 000						10 000 000
Résultat reportés		- 1 587 602	- 2 471 925				- 4 059 527
Résultat de l'exercice				- 252 955			- 252 955
Situation nette	10 000 000	- 1 587 602	- 2 471 925	- 252 955	-	-	5 687 519

Le capital social de la société Assurances At-Takafulia se compose de 2 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 5 DT réparties comme suit au 31/12/2016 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montants en DT	Parts
Assurances Salim	480 000	2 400 000	24,0%
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurance (STAR)	400 000	2 000 000	20,0%
Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)	260 000	1 300 000	13,0%
AMI Assurances	260 000	1 300 000	13,0%
Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE)	260 000	1 300 000	13,0%
Tunis Ré	160 000	800 000	8,0%
STUSID Bank	50 000	250 000	2,5%
The Islamic Insurance. Company (Jordanie)	50 000	250 000	2,5%
M. Ahmed TRABELSI	38 000	190 000	1,9%
M. Radhouan ZOUARI	38 000	190 000	1,9%
M. Ali HAMMAMI	4 000	20 000	0,2%
Situation nette	2 000 000	10 000 000	100%

PA3-Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes élèvent au 31/12/2016 à 16 204 256 DT :

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour primes non acquises	4 639 949	3 982 765
Provisions d'assurance vie	2 357 017	1 215 919

Provision pour sinistres (non vie)	8 987 419	5 958 408
Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (vie)		
Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (non vie)	28 454	5 390
Provisions pour égalisation et équilibrage	5 950	4 190
Autres provisions techniques Non vie	185 467	983 274
Total	16 204 256	12 149 946

PA310- Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2016 un montant de 4 639 949 DT contre 3 982 765 DT au 31/12/2015. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
AUTOMOBILE	3 160 729	2 810 384
INCENDIE	355 054	265 629
RC	43 897	35 286
IA	21 169	23 752
TRANSPORT	344 883	361 546
MALADIE	1 264	9 081
ASS VOYAGE	10 356	7 503
RDS	497 766	354 094
ACCEPTATION	204 831	115 490
Total	4 639 949	3 982 765

PA320- Provisions d'assurances vie

La provision d'assurance vie totalise au 31/12/2016 un montant de 2 350 417 DT contre 1 085 960 DT au 31/12/2015.

PA330- Provisions pour sinistres vie

La provision d'assurance pour sinistres vie totalise au 31/12/2016 un montant de 6 601 DT contre 129 959 DT au 31/12/2015.

PA331- Provisions pour sinistres non vie

Le montant des provisions pour sinistres à payer nettes de recours s'élèvent au 31/12/2016 à 8 987 419 DT contre 5 958 408 DT au 31/12/2015.

Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Automobile	7 890 444	5 169 095
Incendie	379 586	335 379
Transport	-18 522	15 649
RDS	202 504	76 053
Maladie Groupe "Santé"	74 377	43 240
Acceptation	30 360	13 007

Chargement de 5% pour Frais de gestion	428 669	305 985
Total	8 987 419	5 958 408

PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs :

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des récessionnaires en garantie des provisions techniques.

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires s'élèvent à 1 571 955 DT au 31/12/2016 contre 1 356 163 DT au 31/12/2015.

PA6-Autres Dettes :

Les autres dettes s'élèvent à 981 549 DT au 31/12/2016 contre 517 059 DT au 31/12/2015.

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	100 375	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	160 766	-
Dépôts et cautionnements reçus	723	723
Personnel	185207	131 599
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	326 413	237 072
Créditeurs divers	208 065	147 665
Total	981 549	517 059

PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique est alimentée par le solde des primes à annuler.

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
Automobile	67 235	-
Incendie	14 212	-
RC	709	-
IA	916	-
Transport	515	-
Epargne	13 388	-
Assistance voyage	157	-
RDS	3 242	-
Total	100 375	-

PA 632 – Personnel

Le solde de cette rubrique est de 185 207 DT au 31/12/2016 contre un solde de 131 599 DT au 31/12/2015 ; cette rubrique est alimentée principalement par le solde du compte dettes pour congés à payer, des cessions sur salaires et du compte personnel charges à payer.

libellés	31/12/2016	31/12/2015
ersonnel avances et acomptes	- 150	-272
ession assurance groupe pers	10 406	2 204
ession/salaire commerciaux	1 622	514
ersonnel rémunérations dues	84 337	320
ettes provisionnées pour congés à payer	88 791	70 098
ersonnel charges à payer	200	58 735
total	185 207	131 599

PA633- Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

Le Solde de cette rubrique est de 326 413 DT au 31/12/2016 contre un solde de 237 072 DT au 31/12/2015. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
Retenue à la source sur le personnel	389	2 477
Retenue à la source prestataires	9 542	11 929
Retenue à la source agents	6 622	17 321
Retenue à la source courtiers	75 760	44 752
Taxe sur les assurances	152 558	95 704
Autres impôts	4 693	5 749
Organismes sociaux	76 847	59 141
Total	326 413	237 072

PA7- Autres Passifs

Les autres passifs s'élèvent à fin 2016 à 5 805 264 DT contre 2 737 400 DT fin 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Charges WAKALA non échus	5 515 093	2 499 159
Charges MOUDHARBA non échus	72 235	26 583
Charges à payer	217 936	145 517
Total	5 805 264	2 671 259

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

PRNV 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2016 à 8 609 324 DT contre 5885117 DT à fin 2015.

Libellés	AU 31/12/2016		AU 31/12/2015	
	Valeur	Cession	Valeur	Cession

	brute		Nette		brute		Nette	
	10 900							
Primes émises	0120	- 1 799 756	9 100 263	8 558 861	- 1 625 463	6 933 398		
Variation PPNA	- 657 184	166 245	- 490 939	- 1 506 161	457 879	-1 048 281		
Total	10 242 836	-1 633 511	8 609 324	7 052 701	- 1 167 584	5 885 117		

PRNT 3- Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques non vie.

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2016 de 267 175 DT contre un montant de 305 980 DT au 31/12/2015.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres s'élèvent à fin 2016 à 5 962 612 DT contre 5 165 133 DT à fin 2015. Le détail se présente comme suit :

Libellés	AU 31/12/2016			AU 31/12/2015		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Montants payés	3 269 411	- 108 590	3 160 821	1 763 009	- 5 954	1 757 055
Variation de la provision pour sinistres à payer	2 906 327	-104 535	2 801 792	3 594 580	- 186 501	3 408 078
Total	6 175 738	-213 125	5 962 613	5 357 588	- 192 455	5 165 133

CHNV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation s'élèvent à fin 2016 à 3 703 119 DT contre 2 276 609 DT à fin 2015.

Libellés	AU 31/12/2016	AU 31/12/2015
Frais d'acquisition	- 2 053 344	- 1 273 126
Variation des frais d'acquisition reportés	136 465	571 305
Frais d'administration	- 2 162 935	- 1 888 801
Commissions reçues des réassureurs	376 696	314 013
Total	- 3 703 119	- 2 276 609

CHNV41- Frais d'acquisition

Cette rubrique présente un solde brut de 2 053 344 DT au 31/12/2016 contre un solde de 1 273 126 DT au 31/12/2015.

CHNV42- La variation des frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés tels que définis au niveau de la note AC721 présentent une variation positive de 136 465 DT au 31/12/2016.

CHNV43- Les frais d'administration

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2016 est de 2 162 935 DT contre 1 888 801 DT au 31/12/2015.

CHNV44 : Commissions reçues des réassureurs

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions non vie sont arrêtées au 31/12/2016 à 376 696 DT contre 314 013 DT au 31/12/2015.

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

PRV 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2016 à 1 651 841 DT contre 950 910 DT à fin 2015.

Libellés	AU 31/12/2016		AU 31/12/2015			
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Primes émises	1 751 436	- 99 595	1 651 841	1 002 858	-51 948	950 910
Total	1 751 436	- 99 595	1 651 841	1 002 858	- 51 948	950 910

PRV 21- Produits de placement

Les revenus de placement s'élèvent au 31/12/2016 à 45 612 DT contre 34 157 DT au 31/12/2015 soit une augmentation de 11 455 DT.

CHV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche Vie s'élèvent à fin 2016 à 26 484 DT contre 74 139 DT à fin 2015.

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
Montants payés	149 842	- 55 819
Variation de la provision pour sinistres	-123 357	129 959
Total	26 485	74 139

CHV2- Variation des autres provisions techniques

La variation des autres provisions techniques s'élève à fin 2016 à 1 266 216 DT contre 900 928 DT à fin 2015.

VI. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

PRNT1- Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à fin 2016 à 381 843 DT contre 541 484 DT à fin 2015.

PRNT2- Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques s'élèvent à fin 2016 à 3 067 438 DT contre 2 549 248 DT à fin 2015. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
Produit Wakala	3 015 934	2 499 159
Produit Moudharaba	45 652	26 583
Autres produits non techniques	5 852	23 506
Total	3 067 438	2 549 248

CHNT3-Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques s'élèvent à fin 2016 à 3 209 114 DT contre 2 637 690 DT à fin 2015. Ce solde se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
Charge Wakala	3 015 934	2 499 159
Charge Moudharaba	45 652	26 583
Autres charges non techniques	147 528	111 948
Total	3 209 114	2 637 690

VII. EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

VIII. ANNEXES COMPLEMENTAIRES :

Annexe 8 : Mouvements ayant affecté les éléments d'actif

Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements

Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements

Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie

Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non Vie

Annexe 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2016

Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2016



Etat récapitulatif des placements

Rubriques	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins
				Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-	-
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	8 842 673	8 691 895	8 691 895	150 778
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
Autres parts d'OPCVM	-	-	-	-
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	-	-	-	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-
Autres dépôts	-	-	-	-
Autres prêts	40 075	40 075	40 075	-
Autres	5 016 389	5 016 389	5 016 389	-
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte selon le même détail que ci-dessus	-	-	-	-
Total :	13 899 138	13 748 360	13 748 360	150 778



Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2014	2015	2016
Inventaire 2014			
Règlements cumulés	219 928		
Provisions pour sinistres	2 021 950		
Total charges des sinistres	2 241 878		
Primes acquises	1 707 907		
% sinistres / primes acquises	131%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2014	2015	2016
Inventaire 2015			
Règlements cumulés	511 224	1 161 932	
Provisions pour sinistres	1 876 735	3 008 925	
Total charges des sinistres	2 387 959	4 170 857	
Primes acquises	1 707 907	7 052 701	
% sinistres / primes acquises	140%	59%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2014	2015	2016
Inventaire 2016			
Règlements cumulés	867 324	2 457 415	1 326 639
Provisions pour sinistres	1 147 293	2 289 275	3 598 855
Total charges des sinistres	2 014 618	4 746 690	4 925 494
Primes acquises	1 707 907	7 052 701	10 242 836
% sinistres / primes acquises	118%	67%	48%



Ventilation des produits et charges de placement

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers		0	0
Revenus des participations		427 455	427 455
Revenus des autres placements		0	0
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)			
Total produits des placements	0	427 455	427 455
Intérêts		36 644	36 644
Frais externes et internes		49 046	49 046
Autres frais		105 210	105 210
Total charges des placements		190 901	190 901



Rubriques	Assurance Vie
Primes acquises	1 751 436
<i>Primes émises</i>	1 751 436
<i>Variation des primes acquises et non émises</i>	
Charges de prestations	1 292 701
<i>Prestations et frais payés</i>	149 842
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	-123 358
<i>Charges des autres provisions techniques</i>	1 266 216
Solde de souscription	458 735
Frais d'acquisition	-260 544
Autres charges de gestion nettes	-132 432
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-392 975
Produits des placements	45 612
Participation aux résultats	0
Solde financier	45 612
Parts des réassureurs dans les primes acquises	-99 595
Parts des réassureurs dans les prestations payées	0
Parts des réassureurs dans les charges de provisions	0
Parts des réassureurs dans les participation aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	
Solde de réassurance	-99 595
Résultat technique	11 777



Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie

Rubriques	Assurance Non Vie						Total
	Automobile	Transport	Incendie	Santé, Inc & Invalidité	Risques Divers et Techniques	Acceptation	
Primes acquises	7 170 721	821 183	643 554	976 008	528 714	102 656	10 242 836
Primes émises	7 597 736	805 499	744 091	995 355	686 555	195 206	11 024 442
Variation des primes non acquises	-350 345	16 663	-89 425	7 817	-152 554	-89 341	-657 184
Variation des primes acquises et non émises	-9 435	-465	3 100	-27 164	-262	-3 209	-37 436
Variation des primes à annuler	-67 235	-515	-14 212	0	-5 024		-86 987
Charges de prestations	4 258 894	17 894	31 946	912 418	149 366	30 476	5 400 994
Prestations et frais payés	2 169 965	53 011	49 128	858 084	16 536	4	3 146 727
Charges des provisions pour prestations diverses	2 088 930	-35 117	-17 182	54 334	132 830	30 472	2 254 267
Solde de souscription	2 911 827	803 289	611 609	63 590	379 348	72 180	4 841 842
Frais d'acquisition	-1 289 692	-136 731	-126 307	-168 959	-116 541	-78 650	-1 916 880
Autres charges de gestion nettes	-1 490 634	-158 034	-145 987	-195 283	-134 698	-38 298	-2 162 935
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-2 780 327	-294 765	-272 294	-364 242	-251 239	-116 948	-4 079 815
Produits des placements	184 130	19 521	18 033	24 122	16 639	4 731	267 175
Participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Solde financier	184 130	19 521	18 033	24 122	16 639	4 731	267 175
Parts des réassureurs dans les primes acquises	-369 667	-577 437	-338 873	0	-307 456	-40 078	-1 633 511
Parts des réassureurs dans les prestations payées	0	68 794	12 614	0	27 182	0	108 590
Parts des réassureurs dans les charges de provisions	-27 500	-111 693	31 617	0	194 941	17 170	104 536
Parts des réassureurs dans les participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	70 834	51 809	107 625	0	125 229	21 198	376 696
Solde de réassurance	-326 333	-568 526	-187 016	0	39 896	-1 710	-1 043 690
Résultat technique	-10 703	-40 482	170 331	-276 529	184 644	-41 748	-14 487



Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la
participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Rubriques	Exercice
	2016
Participation aux résultats (<i>états de résultat technique</i>)	0
* Participation attribuée à des contrats	0
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie	0
* Provisions mathématiques moyennes	
* Montant minimum de participations	
* Montant effectif de la participation	



Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie
d'assurance aux états financiers – Catégorie : Vie

	Raccordement	Total
Primes	PRV11	1 751 436
Charges de prestations	CHV11	-26 484
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	-1 266 216
Solde de souscription :		458 735
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	-260 544
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43	-132 432
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-392 975
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	45 612
Participation aux résultats	CHV3	0
Solde Financier :		45 612
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-99 595
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	0
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	0
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	0
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	0
Solde de réassurance :		-99 595
	Résultat technique	11 777
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		0
Montants des rachats Vie		0
Capitaux échus Vie		0
Intérêts techniques bruts de l'exercice		0
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		2 362 968
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		1 220 109



Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie
d'assurance aux états financiers – Catégorie : Non Vie

	Raccordement	Total
Primes acquises		10 242 836
Primes émises	PRNV11	10 900 020
Variation des primes non acquises	PRNV12	-657 184
Charges de prestations		5 400 994
Prestations et frais payés	CHNV11	3 146 727
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2	2 254 267
Solde de souscription :		4 841 842
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-1 916 880
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	-2 162 935
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-4 079 815
Produits nets de placements	PRNT3	267 175
Participation aux résultats	CHNV3	0
Solde Financier :		267 175
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	-1 633 511
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	108 590
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 2° Colonne	104 536
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHNV3 2° Colonne	0
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	376 696
Solde de Réassurance :		-1 043 690
Résultat technique :		-14 487
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		4 639 949
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		3 982 765
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		8 987 419
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		5 958 408
Provisions pour PB & Ristournes à la clôture		28 454
Provisions pour PB & Ristournes à l'Ouverture		5 390
Autres provisions techniques à la clôture		185 467
Autres provisions techniques à l'ouverture		983 274

U.A.T

Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

67, Av Alain Savary- Bloc B 4^{ème} étage - 1082 Tunis

Tél : 71 787 233 - Fax : 71 796 147
Email : uat@gnet.tn



Rue Abou Hamed El Ghazeli.Immeuble les chalets.
MontPlaisir. Tunis

Tél : 71 905 090-Fax : 71 904 519
Email : cabinet.proaudit@planet.com

Tunis, le 29 Juin 2017

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE LA TUNISIENNE DES
ASSURANCES TAKAFUL « At-Takafulia »**

OBJET : Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016

Messieurs,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale constitutive, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de **LA SOCIETE LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT-TAKAFULIA »** arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Ces états financiers, qui font ressortir un total net de bilan de 30.250.542 DT, et un résultat déficitaire de 252.955 DT, ont été arrêtés sous la responsabilité de votre conseil. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5- Les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2016 ont été établis et présentés selon les méthodes et principes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes relatives au secteur d'assurances et de réassurances.

6- Contrairement aux dispositions de la loi n° 2014-47 du 24 juillet 2014, amendant et complétant le code des assurances, il n'a pas été réalisé la séparation totale entre les comptes du « fonds des adhérents » et ceux de la société de gestion « la Tunisienne des assurances Takaful- attakafulia ». De ce fait, en l'absence d'états séparés, le résultat déficitaire présenté dans les états financiers de l'exercice 2016, qui s'élève à 220.619 DT, englobe le résultat du fonds des adhérents et celui de la société Attakafulia. Selon la loi précitée, l'entreprise d'assurance Takaful ne peut distribuer aucun bénéfice aux actionnaires sur le surplus d'assurance dégagé par les comptes du fonds des adhérents. Egalement, elle ne participe pas aux risques supportés par le fonds des adhérents et ne supporte aucune perte qui en découle sauf si cette perte résulte d'un manquement ou d'une contravention aux conditions fixées au contrat d'assurance Takaful.

A défaut de séparation totale des comptes et de préparation d'états séparés et en l'absence de normes comptables spécifiques à l'assurance Takaful, nous ne pouvons pas ventiler les déficits dégagés en 2016 et antérieure entre le fonds des adhérents et la société Attakafulia.

Opinion sur les états financiers

7- A l'exception de la situation décrite dans le paragraphe 6 précité, à notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société **LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT-TAKAFULIA »** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

8- Sans remettre en cause notre avis présenté ci-haut, nous attirons votre attention sur la situation suivante :

L'état de rapprochement du compte « Banque Zitouna » comporte plusieurs montants en rapprochement provenant des années 2016 et antérieures. Il s'agit essentiellement de chèques à l'encaissement comptabilisés par la société et d'opérations non identifiés sur les relevés bancaires.

Il est important de les assainir et d'éviter dans le futur leur accumulation.

Vérifications spécifiques

9- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport.

10- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont fait l'objet d'un rapport distinct destiné au conseil d'administration.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

11- Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

■ **Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**
Abdellatif ABBES

■ **Cabinet PROAUDIT**
Mohamed Amine JAMOSSI

U.A.T

Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

67, Av Alain Savary- Bloc B 4^{ème} étage - 1082 Tunis

Tél : 71 787 233 - Fax : 71 796 147
Email : uat@gnet.tn



Rue Abou Hamed El Ghazeli.Immeuble les chalets.
MontPlaisir. Tunis

Tél : 71 905 090-Fax : 71 904 519
Email : cabinet.proaudit@planet.com

Tunis, le 29 Juin 2017

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE LA TUNISIENNE DES
ASSURANCES TAKAFUL « At-Takafulia »**

OBJET : Rapport spécial - Exercice clos le 31/12/2016

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues autres que les rémunérations des dirigeants

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par les conseils d'administration du 27 juin 2013 et du 20 octobre 2015. Elle englobe :

- ✓ Une rémunération nette annuelle de 90.000 DT
- ✓ Une voiture de fonction

- ✓ 500 litres d'essence par mois
- ✓ Une prime forfaitaire de productivité d'un montant annuel correspondant à un salaire brut.

Au total, les charges relatives aux rémunérations servies au président directeur général en 2016, hors charges sociales patronales, s'élèvent à un montant brut de 161.692 DT.

2- La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée par les conseils d'administration du 23 avril 2014 et du 20 octobre 2015. Elle englobe :

- ✓ Une rémunération nette annuelle de 72.000 DT
- ✓ Une voiture de fonction
- ✓ 300 litres d'essence par mois
- ✓ Une prime forfaitaire de productivité d'un montant annuel correspondant à un salaire brut.

Au total, les charges relatives aux rémunérations servies au directeur général adjoint en 2016, hors charges sociales patronales, s'élèvent à un montant brut de 143.065 DT.

3- L'Assemblée générale ordinaire du 07 juin 2016 a fixé à 3.000 DT Net le montant des jetons de présence à servir au titre de l'année 2015 à chaque membre du conseil d'administration. Le montant total brut servi en 2016 s'élève à 36.750 DT.

4- Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire réunie le 07 juin 2016 a fixé à 3.000 DT Net le montant des jetons de présence au titre de 2015 à servir à chaque membre du comité de placement.

■Cabinet UNION AUDIT TUNISIE
Abdellatif ABBES

■Cabinet PROAUDIT
Mohamed Amine JAMOUSI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « SIPHAT »

Siège Social : Fondouk Choucha -2013 Ben Arous

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « SIPHAT » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Monsieur HAMMI LOTFI.

<u>SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - S.A.</u>			
<u>BILAN</u>			
<u>AU 31 Décembre 2016</u>			
(Exprimé en dinars)			
ACTIFS	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Immobilisations incorporelles		386 640	386 640
Amortissements		(380 369)	(368 654)
	1	6 271	17 986
Immobilisations corporelles		62 121 262	61 936 814
Amortissements		(51 715 677)	(49 468 247)
	1	10 405 584	12 468 567
Immobilisations financières		6 234 562	6 295 709
provisions		(3 105 909)	(3 452 953)
	2	3 128 652	2 842 756
<u>Total des actifs immobilisés</u>		13 540 507	15 329 308
<u>Total des actifs non courants</u>		13 540 507	15 329 308
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		20 723 696	19 200 126
Provisions		(663 972)	(548 592)
	3	20 059 724	18 651 534
Clients et comptes rattachés		14 586 603	15 824 305
Provisions		(749 376)	(528 490)
	4	13 837 227	15 295 814
Autres actifs courants	5	1 647 442	2 600 898
Autres actifs financiers	6	898 271	1 011 356
Provisions		(45 859)	(45 859)
Liquidités et équivalents de liquidités	7	182 076	147 480
<u>Total des actifs courants</u>		36 578 881	37 661 223
Total des actifs		50 119 389	52 990 531

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - S.A.**BILAN****AU 31 Décembre 2016****(Exprimé en dinars)**

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social		9 000 000	9 000 000
Réserves		18 120 768	18 120 768
Résultats reportés		-9 887 455	-7 041 506
Autres capitaux propres		1 754 563	1 914 446
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		18 987 876	21 993 708
Résultat de l'exercice		(3 769 338)	(2 845 949)
Capitaux Propres	8	15 218 538	19 147 758
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Provisions pour risques et charges		789 201	967 097
Emprunts		1 250 000	2 250 000
Compte courant actionnaires		6 000 000	6 000 000
Total des passifs non courants	9	8 039 201	9 217 097
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	10	14 849 139	11 813 780
Autres passifs courants	11	3 824 002	4 119 881
Autres passifs financiers	12	6 010 179	6 379 340
Découvert bancaire	13	2 178 330	2 312 676
Total des passifs courants		26 861 650	24 625 676
<u>Total des passifs</u>		34 900 851	33 842 773
Total des cap. propres et des passifs		50 119 389	52 990 531

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - S.A.**ETAT DE RESULTAT****PERIODE CLOSE AU 31 Décembre 2016****(Exprimé en dinars)**

	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation			
Ventes publics		15 850 751	16 733 883
Ventes hôpitaux		23 878 008	22 308 151
Ventes à l'export		1 046 444	3 240 693
Autres produits d'exploitation		1 878 713	2 554 537
Total des produits d'exploitation	14	42 653 916	44 837 263
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et semi finis	15	- 1 634 199	- 60 775
Achat d'approvisionnements consommés	16	21 390 022	20 693 438
Charges de personnel	17	19 005 982	19 109 371
Dotations aux amortissements	18	2 308 366	2 582 972
Dotations aux provisions	18	379 300	829 603
Autres charges d'exploitation	19	3 140 627	3 262 850
Total des charges d'exploitation		44 590 098	46 417 458
Résultat d'exploitation		(1 936 183)	(1 580 195)
Charges financières nettes	20	(2 359 273)	(1 455 066)
Produits des placements	21	16 876	90 141
Autres gains ordinaires	22	112 192	82 154
Reprise sur provisions	23	618 808	412 063
Autres pertes ordinaires	24	(130 339)	(303 078)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(3 677 920)	(2 753 981)
Impôt sur les bénéfices	25	(89 919)	(91 968)
Contribution conjoncturelle		(1 500)	
Résultat des activités ordinaires après impôt		(3 769 338)	(2 845 949)
Modification comptable		-	-
Résultat net de l'exercice		(3 769 338)	(2 845 949)

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - S.A.**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****AU 31 Décembre 2016****(Exprimé en dinars)**

ELEMENTS	31/12/2016	31/12/2015
A- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net	(3 769 338)	(2 845 949)
Modification comptable		
Résultat net après modification comptable	(3 769 338)	(2 845 949)
Ajustement pour :		
Variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	19 652	(48 603)
Amortissements	2 308 366	2 582 972
Provisions	379 300	847 265
Provisions pour départ à la retraite	0	212 041
Reprise sur Provisions	(524 939)	(429 725)
quote part matériel subventionné	(8 308)	(8 308)
Plus-value sur cessions d'immobilisations	(8 000)	(50 920)
Interets courus	49 351	(88 438)
Variation des:		
Stocks	(1 523 570)	2 342 976
Créances clients	1 237 702	(2 268 101)
Autres actifs courants	910 421	-432 204
Autres actifs financiers	75 758	113 553
Fournisseurs	3 035 359	4 255 574
Autres dettes	(295 879)	(400 041)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A)	1 885 875	(3 782 093)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décassements affectés à l'acq. d'im. incorp. et corporelles	(233 669)	(737 142)
Encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles	8 000	50 920
Décassements nets prêts fonds social	(234 942)	(288 000)
Encaissements nets prêts fonds social	315 352	167 030
Décassements affectés à l'acq d'immob financières	(25 000)	(0)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVEST. (B)	(170 258)	(807 192)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements fonds social	110 134	123 495
Décassements fonds social	(261 709)	(185 966)
Encaissement des emprunts	0	0
Remboursement des emprunts	(1 375 449)	(1 295 004)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FIN. (C)	-1 527 024	-1 357 475
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités (D)	-19 652	48 603
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C+D)	168 942	(1 666 029)
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	(2 165 196)	(3 831 225)
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	(1 996 255)	(2 165 196)

I - Présentation de la S.I.PHA.T

1) Création

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « S.I.PHA.T » est une société anonyme de droit tunisien créée en avril 1989 suite à la restructuration de la Pharmacie Centrale de Tunisie.

En mai 2001, la S.I.PHA.T a ouvert son capital à l'épargne publique.

Son siège social est situé à Fondouk-Choucha – 2013 Ben Arous.

2) Objet

La S.I.PHA.T a pour objet la production et la vente des produits pharmaceutiques à usage humain.

3) Les faits marquants de l'exercice 2016

3.1 Exploitation

- Diminution des ventes d'export sur l'Algérie (pour changement de réglementation) et sur la Lybie (pour des considérations de solvabilité).

- Augmentation du coût de change du dinar pour atteindre la somme 1 731 988 dinars.

3.2 Distribution des Dividendes

La société n'a pas distribué de dividendes à ses actionnaires au cours de l'exercice 2016.

3.2 Investissements:

Le volume des investissements de la S.I.PHA.T durant l'exercice 2016 est de 233 669 dinars. Les principaux investissements sont :

Investissement	Montant en dinars
- Equipements de production	210 334
- Mobilier de bureau, matériel informatique et autres	15 974
- Investissements en cours	7 361
Total	233 669

II - Principes et Méthodes Comptables Appliquées

Les comptes de la S.I.PHA.T sont établis conformément aux principes et normes comptables prescrites par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 promulguant le Système Comptable des Entreprises et fixant les conditions et les modalités de son application.

Les conventions et les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

1) Conventions Comptables de Base

Les conventions comptables de base retenues pour la préparation des états financiers sont les suivantes :

- La continuité de l'exploitation
- L'unité monétaire
- La permanence des méthodes
- L'objectivité

- La périodicité
- Le rattachement des charges aux produits
- L'importance relative
- La prudence
- La réalisation du revenu
- La non-compensation
- Le coût historique

2) Les Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors TVA récupérable, elles sont amorties linéairement à compter du mois de leur mise en service selon les taux suivants :

Immobilisation	Apport PCT	Acquisition SIPHAT
Logiciels informatiques	5%	33.33%
Constructions	12.5%	2.5%
Matériels et équipements	12.5%	10%
Matériels et outillages	12.5%	10%
Matériels de transport	12.5%	10%
Agencements, aménagements et installations	12.5%	10%
Mobiliers et matériels de bureau	12.5%	10%

3) Les titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values font l'objet de provisions pour dépréciation de titres de participations.

4) Les stocks

Les stocks de la S.I.PHAT se décomposent comme suit :

- Matières premières
- Articles de conditionnement (ACE)
- Pièces de rechange
- Matières consommables
- Produits finis
- Produits semi-finis.

Les stocks de matières premières, articles de conditionnement (ACE), pièces de rechanges et matières consommables sont évaluées à leur coût d'achat moyen pondéré hors taxes récupérables, déterminé à la date d'arrêt des états financiers.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat au cours du jour de comptabilisation de la facture augmenté des droits de douane, des frais de transport, d'assurance, de transit et de fret.

Les stocks de produits finis sont valorisés à la valeur minimale entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

Les stocks des produits semi-finis sont valorisés au coût de revient relatif à chaque stade de fabrication.

Les produits en cours de production sont valorisés au coût de revient relatif à chaque stade de fabrication. Pour les encours dont les produits finis sont déficitaires, ils sont valorisés à leurs coûts de production diminués de la perte proportionnellement à leur stade d'avancement.

Signalons que les stocks de la S.I.PHA.T sont traités comptablement selon la méthode de l'inventaire intermittent qui consiste à faire figurer les stocks sur la base de l'inventaire physique à la date d'arrêtés des états financiers.

5) Les dettes et créances en monnaies étrangères

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération auxquelles elles se rapportent. Ces dettes et créances sont actualisées en fonction du cours de change en vigueur à la date d'arrêtés des états financiers.

Par ailleurs, en cas de grave dévaluation du cours de change, et conformément à la norme 14 « éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » une provision doit être constatée.

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - S.A.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

AU 31 Décembre 2016

(Exprimé en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	31/12/2016	31/12/2015
Revenus et autres produits d'exploitation	42 653 916	Stockage ou (déstockage de production)	(1 634 199)			
Total	42 653 916	Total	(1 634 199)	Production	44 288 115	44 898 039
Production	44 288 115	Consommations intermédiaires	(21 390 022)	Marge / coût matières	22 898 093	24 204 601
Marge / coût matières	22 898 093	Services extérieurs	(2 709 980)			
Total	22 898 093	Total	(2 709 980)	Valeur ajoutée	20 188 113	21 396 155
Valeur ajoutée	20 188 113	Impôts et taxes	(430 647)			
		Charges de personnel	(19 005 982)			
Total	20 188 113	Total	(19 436 629)	Excédent brut d'exploitation	751 484	(1 832 380)
Excédent brut d'exploitation	751 484	Charges financières nettes	(2 359 273)			
Produits des placements	16 876	Dotations aux amortissements et aux provisions	(2 687 667)			
Autres gains ordinaires	112 192	Autres pertes ordinaires	(130 339)			
Reprise sur provisions	618 808	Impôt sur les bénéfices	(89 919)			
		Contribution conjoncturelle	(1 500)			
Total	1 499 360	Total	(5 268 698)	Résultat net de l'exercice	(3 769 338)	(2 845 949)

**II- NOTES EXPLICATIVES AUX ETATS FINANCIERS AU
31.12.2016**

NOTES 01: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

01-01- Les immobilisations incorporelles s'élèvent au 31 décembre 2016 à 386 640 dinars. Elles sont amorties pour 380 369 dinars soit une VCN de 6 271 dinars.

01-02- Les immobilisations corporelles s'élèvent au 31.12.2016 à 62 121 262 dinars; elles sont amorties pour 51 715 677 dinars soit une VCN de 10 405 584 dinars.

Le détail se présente comme suit:

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

ARRETE Le 31 Décembre 2016

(Exprimé en dinars)

Immobilisations	Valeurs brutes au 31/12/15	Acquisitions 2016	Cessions 2016	Valeurs brutes au 31/12/16	Amortissements au 31/12/15	Dotations au 31/12/16	Cessions au 31/12/16	Amortissements au 31/12/16	Valeurs nettes au 31/12/16
Logiciels	386 640			386 640	368 654	11 715		380 369	6 271
TOTAL IMMO. INCORP. (1)	386 640	-		386 640	368 654	11 715		380 369	6 271

02- IMMOBILISATIONSCORPORELLES

Terrains	531 887			531 887			-		531 887
Constructions	7 750 692			7 750 692	6 338 828	74 769		6 413 597	1 337 094
Agencements et Installations	14 154 135	91 166		14 245 300	10 296 816	871 649		11 168 465	3 076 835
Matériel de transport	853 012		49 221	803 791	853 012		49 221	803 791	0,00
Matériel d'équipements	33 876 290	30 436		33 906 726	28 591 190	1 130 509		29 721 699	4 185 027
Matériel et outillage	2 331 273	88 733		2 420 006	1 565 587	142 940		1 708 527	711 479
Mobiliers et Matériel de Bureau	2 098 181	15 974		2 114 154	1 822 815	76 784		1 899 598	214 556
Immobilisations en cours	341 345	7 361		348 706					348 706
TOTAL IMMO. CORP. (2)	61 936 814	233 669	49 221	62 121 262	49 468 247	2 296 651	49 221	51 715 677	10 405 584
TOTAL GENERAL (1+2)	62 323 453	233 669	49 221	62 507 901	49 836 901	2 308 366	49 221	52 096 046	10 411 855

NOTES 02: IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières, s'élèvent au 31 décembre 2016 à 3 128 652 dinars contre 2 842 756 dinars au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 285 896 dinars.

La ventilation des immobilisations financières se présente comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Participation SAIPH	3 625 975	3 625 975	0
(-) Provisions (02.1)	-2 451 350	-2 772 028	320 678
- Participation PFIZER	405 000	405 000	0
- Participation Pierre Fabre	525 000	525 000	0
(-) Provisions	-525 000	-525 000	0
- Participation pôle technologique Sidi Thabet	87 500	62 500	25 000
- Prêts personnels à plus d'un an	1 584 493	1 670 640	-86 147
(-) Provisions	-129 559	-155 925	26 365
- Dépôts et cautionnement	6 594	6 594	0
TOTAL DES VALEURS BRUTES	6 234 562	6 295 709	-61 147
TOTAL DES PROVISIONS	-3 105 909	-3 452 953	347 044
VALEUR COMPABLE NETTES	3 128 652	2 842 756	285 896

Note02.1:

La SIPHAT détient une participation dans le capital de société SAIPH d'une valeur de 3 625 975 DT. Au 31.12.2015 la SIPHAT a enregistré une provision pour dépréciation des titres de participation pour une valeur de 2 772 028 DT. Au 31.12.2016, cette provision a fait l'objet d'une actualisation sur la base des états financiers de la société SAIPH arrêtés à la même date engendrant une reprise de provision de 320 678 dinars.

NOTES 03: STOCKS

La valeur des stocks est passée de 18 651 534 dinars au 31 décembre 2015 à 20 059 724 dinars au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 1 408 191 dinars.

La ventilation des stocks se présente comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Matières premières	7 004 593	6 892 216	112 377
- Articles de conditionnement et d'emballages (ACE)	4 598 458	5 100 381	-501 923
- Matières consommables	218 297	225 124	-6 827
- Pièces de rechange	768 778	485 530	283 248
- Produits finis	1 846 653	2 492 851	-646 199
- Produits semi-finis	6 275 402	3 995 004	2 280 398
- Stocks divers	11 515	9 019	2 496
Valeur comptable brute	20 723 696	19 200 126	1 523 570
- Provisions	663 972	548 592	115 380
Valeur nette comptable	20 059 724	18 651 534	1 408 191

NOTES 04: CLIENTS & COMPTES RATTACHES

La valeur brute des créances clients est passée de 15 824 304 dinars au 31 décembre 2015 à 14 586 603 dinars au 31 décembre 2016, soit une diminution de 1 237 702 dinars.

La ventilation de ces créances se présente comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Clients ordinaires	11 929 629	10 713 114	1 216 516
- Clients douteux	749 376	528 490	220 886
- Clients Effets à recevoir	2 042 619	4 582 701	-2 540 082
- Clients Avoirs à Etablir (Gluconate Calicium)	-135 021	0	-135 021
Valeur comptable brute	14 586 603	15 824 305	-1 237 702
- Provisions	-749 376	-528 490	-220 886
Valeur nette comptable	13 837 227	15 295 814	-1 016 816

NOTES 05: AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'élèvent à 1 647 442 au 31.12.2016 contre 2 600 898 au 31.12.2015, soit une diminution de 1 028 838 dinars.

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Crédit d'impôts sur les sociétés	1 323 994	644 446	679 548
- Avance sur IS (Min IS 2013)	86 956	86 430	526
- Avance sur restitution IS	0	1 509 124	-1 509 124
- Crédit de TVA	119 035	119 364	-329
- TVA récupérable à régulariser	75 383	0	75 383
- Produits à recevoir	219 514	281 683	-62 169
- Comptes de régularisation	20 147	64 111	-43 963
- Avances versées / commandes	10 495	38 742	-28 247
- Charges constatées d'avance	0	22 045	-22 045
- Provisions / Autres actifs courants	-208 082	-165 047	-43 035
Total	1 647 442	2 600 898	-953 456

NOTES 06: AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La valeur brute des autres actifs financiers s'élèvent à 898 271 dinars au 31 décembre 2016 contre 1 011 356 dinars au 31 décembre 2015 soit une diminution de 113 085 dinars

Les autres actifs financiers s'analysent comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Échéance à moins d'un an /prêt fonds social	153 206	147 469	5 737
- Avances sur salaire	493 909	569 164	-75 255
- Retenues médicaments	19 826	413	19 414
- Retenues prêts siphat auto	16 164	25 939	-9 774
- Prêts aid El Idha	145 830	159 446	-13 616
-Avance sur PR et 13ème mois	8 013	4 539	3 474
- interets compt d'avance	61 323	104 386	-43 063
Valeur comptable brute	898 271	1 011 356	-113 085
- Provisions	-45 859	-45 859	0
Valeur nette comptable	852 413	965 498	-113 085

NOTES 07: LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2016 un solde de 182 076 dinars, contre 147 480 dinars au 31 décembre 2015, enregistrant ainsi une augmentation de 34 596 dinars.

La ventilation de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Banque de l'habitat	0	354	-354
- Attijari Bank	165 346	41	165 305
- CCP	11 160	0	11 160
- Banque de Tunisie	670	0	670
- A.T.B devises	3 753	67 716	-63 963
- Caisse	1 147	4 569	-3 422
- B N A	0	74 799	-74 799
Total	182 076	147 480	34 596

NOTES 08: CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la S.I.PHA.T s'élèvent au 31 décembre 2016 à 15 218 538 dinars contre 19 147 758 dinars au 31 décembre 2015, soit une diminution de 3 929 220 dinars. Les capitaux propres de la SIPHAT au 31 décembre 2016 sont détaillés dans le tableau de variation des capitaux propres:

Tableau de variation des capitaux propres ARRETE LE 31 Décembre 2016
(Exprimé en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales	Primes d'émission	Autres Cap Propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2015	9 000 000	2 387 010	12 543 758	3 190 000	1 914 446	-7 041 506	-2 845 949	19 147 758
Affectation du résultat 2015								0
-Affectation report à nouveau						-2 845 949	2 845 949	0
-Réserves								0
-Dividendes								0
-Fonds social								0
-Reports à nouveau								0
Fonds social								0
- Intérêts 2016					80 079			80 079
-Fonds perdus 2016					-261 709			-261 709
-Affectation Ventes Dechets 2016					30 055			30 055
Quote part Matériel subventionné					-8 308			-8 308
Résultat de l'exercice 2016							-3 769 338	-3 769 338
Solde au 31/12/2016	9 000 000	2 387 010	12 543 758	3 190 000	1 754 563	-9 887 455	-3 769 338	15 218 538

NOTE 09 :PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants de la société sont passés de 9 217 097 dinars au 31 décembre 2015 à 8 039 201 dinars au 31 décembre 2016, enregistrant ainsi une diminution de 1 177 896 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Emprunt BNA	0	0	0
- Emprunt UBCI	1 250 000	2 250 000	-1 000 000
- Autres Passifs Financiers (Voir 09.01)	6 000 000	6 000 000	0
- Provision pour amendes et pénalité	199 555	199 555	0
- Provision pour départ à la retraite	589 646	767 542	-177 896
Total	8 039 201	9 217 097	-1 177 896

Note 09.1: Autres Passifs Financiers

Le solde de ce compte correspond à l'échéance à plus d'un an du compte courant actionnaires ouvert au nom de la Pharmacie Centrale de Tunisie. Ce compte courant provient de l'opération de réduction de capital opérée au cours de l'exercice 2001 suite à l'introduction de la société en bourse de valeurs mobilières. Il s'agit d'un compte courant non rémunéré.

NOTE 10 :FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Le solde des fournisseurs s'élève au 31 décembre 2016 à 14 849 139 dinars contre 11 813 780 dinars au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 3 035 359 dinars.

Les fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Fournisseurs locaux	2 925 217	3 120 318	-195 101
- Fournisseurs étrangers	10 065 182	7 771 942	2 293 240
- Fournis. d'exploitation effets à payer	652 942	410 488	242 455
- Fournisseurs d'immobilisations	31 430	31 430	0
- Fournisseurs factures non parvenues	181 422	191 361	-9 939
- Actualisation fournisseurs (voir 10.1)	992 945	288 241	704 704
Total	14 849 139	11 813 780	3 035 359

Note 10.1: Actualisation fournisseurs

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Actualisation Fournisseurs au 31-12-2016	509 748	288 241	221 507
- Actualisation Fournisseurs Evénement Postérieurs	483 197	0	483 197
Total	992 945	288 241	704 704

NOTE 11: AUTRES PASIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2016 à 3 824 002 dinars, contre 4 119 881 dinars au 31 décembre 2015, soit une diminution de 295 879 dinars

Cette rubrique est ventilée ainsi :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Personnel, rémunérations dues	179 726	157 269	22 457
- Etat, impôts et taxes	718 222	596 410	121 812

- CNRPS	1 278 948	1 950 573	-671 624
- Diverses charges à payer	1 593 534	1 274 106	319 428
- Autres créditeurs divers	20 629	8 249	12 380
- Produits constatés d'avance	0	100 832	-100 832
- Compte d'attente	32 943	32 443	500
Total	3 824 002	4 119 881	-295 879

NOTE 12: AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires s'élevaient au 31 décembre 2016 à 6 010 179 dinars, contre 6 379 340 dinars au 31 décembre 2015, soit une diminution de 369 161 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Emprunt ATB *	3 000 000	3 000 000	0
- Emprunt UBCI *	2 000 000	2 000 000	0
- Emprunt UBCI **	1 000 000	1 000 000	0
- Emprunt BNA	0	375 449	-375 449
- intérêts courus	10 179	3 891	6 288
Total	6 010 179	6 379 340	-369 161

* Il s'agit de crédits à court terme contracté pour financer les stocks de sécurité de 3 mois exigé par la circulaire du Ministère de la Santé Publique N °78 du 29 août 2008. Le montant principal de ce crédit a été révisé en 2011 de 6.000.000 dinars à 5.000.000 dinars conformément aux recommandations de la banque centrale de Tunisie.

** Crédit de 4 000 000 dinars contracté auprès de l'UBCI, (le montant de 1 000 000 dinars représente le remboursement des échéances relatives à l'année 2017)

NOTE 13: DECOUVERTS BANCAIRES

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 2 178 330 dinars, contre 2 312 676 dinars au 31 décembre 2015 soit une diminution de 134 345.

La ventilation de cette rubrique est détaillée comme suit:

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- U.B.C.I	341 063	309 824	31 239
- B.H	482 880	0	482 880
- U.I.B	265 342	362 295	-96 954
- B.T	0	166	-166
- B.N.A	4 932	0	4 932
- A.T.B	695 098	880 631	-185 533
- B.I.A.T	2 090	240 143	-238 053
- S.T.B	386 925	519 433	-132 508
- CCP	0	183	-183
Total	2 178 330	2 312 676	-134 345

NOTE 14: PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'élevaient au 31 décembre 2016 à 42 653 916 dinars, contre 44 837 263 dinars au 31 décembre 2015, soit une diminution de 2 183 348 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Ventes publiques	15 850 751	16 733 883	-883 132
- Ventes hôpitaux	24 013 030	22 308 151	1 704 879
- Ventes export	1 046 444	3 240 693	-2 194 249
- Ventes animaux	70 819	47 155	23 664
- Produits Pierre Fabre & Pfizer	1 802 633	2 504 622	-701 990
- Avoir à Etablir Gluconate de calcium	-135 021	0	-135 021
- Intérêts sur recouvrement clients	5 261	2 759	2 502
Total	42 653 916	44 837 263	-2 183 348

NOTE 15: VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS FINIS ET SEMIS FINIS

La variation des stocks semi-finis et finis enregistrée au 31 décembre 2016 est -1 634 199 dinars, contre - 60 775 dinars au 31 décembre 2015, soit une diminution de 1 573 423 dinars.

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Variation des stocks des produits semi-finis	-2 280 398	650 301	-2 930 699
- Variation des stocks des produits finis	646 199	-711 077	1 357 275
Total	-1 634 199	-60 775	-1 573 423

NOTE 16: ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement s'élèvent au 31 décembre 2016 à 21 390 022 dinars, contre 20 693 438 dinars au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 696 584 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Achats matières premières	13 057 216	11 795 628	1 261 588
- Achats matières consommables	733 665	622 843	110 821
- Variation stocks matières	110 629	2 403 752	-2 293 123
- Achats d'ACE	5 340 165	3 756 542	1 583 624
- Achats autres fournitures	2 148 347	2 114 672	33 675
Total	21 390 022	20 693 438	696 584

NOTE 17: CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2016 à 19 005 982 dinars, contre 19 109 371 dinars au 31 décembre 2015, soit une diminution de 103 389 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Salaires de base	14 711 975	14 910 485	-198 510
- Heures supplémentaires	627 457	658 111	-30 654
- Dons de décès	13 152	14 278	-1 126
- Dons de Aid Idha	60 900	65 700	-4 800
- Dons de retraite	362 324	229 918	132 407
- Charges connexes aux salaires	49 961	51 658	-1 698
- Charges sociales légales	3 040 975	2 931 312	109 663
- Dotation / indemnité de départ à la retraite	64 519	177 595	-113 076
- Autres charges de personnel	74 719	70 313	4 405
Total	19 005 982	19 109 371	-103 389

NOTE 18: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

Les dotations aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent au 31 décembre 2016 à 2 687 667 dinars, contre 3 412 575 dinars au 31 décembre 2015, soit une diminution de 724 908 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Dotation aux amortissements	2 308 366	2 582 972	-274 606
Total des amortissements (1)	2 308 366	2 582 972	-274 606
- Provisions / prêts fonds social	0	155 925	-155 925
- Provision pour dépréciation des stocks (18.1)	115 380	119 950	-4 570
- Provision pour dépréciation des clients	220 886	38 495	182 391
- Provisions titres SAIPH	0	426 160	-426 160
- Provision Dép des autres actifs	43 035	89 074	-46 039
- Total des provisions (2)	379 300	829 603	-450 303
Total (1+2)	2 687 667	3 412 575	-724 908

Note 18.1: La dotation de l'exercice 2016 se détaille comme suit:

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Dotation complémentaire	Reprise
Matières premières	400 494	147 342	253 152	
ACE	175 710	68 060	107 650	
Produits finis	52 081	9 580	42 501	
Produits semi finis	0	186 460		186 460
Pièces de rechange	35 687	137 150		101 463
TOTAUX	663 972	548 592	403 303	287 923
IMPACT GLOBAL			115 380	

NOTE 19: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2016 à 3 140 627 dinars, contre 3 262 850 dinars au 31 décembre 2015, soit une diminution de 122 223 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Loyers et charges locatives	0	19 009	-19 009
- Entretien et réparation	222 106	198 533	23 573
- Travaux et façons exécutés par tiers	1 045 463	805 604	239 859
- Etudes et recherches de fonctionnement	51 548	67 219	-15 671
- Primes d'assurance	334 600	382 700	-48 100
- Autres charges liées à des modif comptables	229	989	-760
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	90 061	129 123	-39 062
- Publicités, publications et relations publiques	522 564	615 954	-93 390
- Transports de biens et de personnel	271 006	259 423	11 583
- Déplacements, mission et réception	21 801	21 044	757
- Formation du personnel	5 913	127 226	-121 313
- Frais postaux et de communication	70 213	96 144	-25 931
- Services bancaires et assimilés	74 475	85 477	-11 001
- Impôts et taxes	309 192	318 347	-9 155
- Droit d'enregistrement et de timbres	80 493	60 504	19 989
- Taxes sur véhicules	8 915	11 846	-2 931
- Autres	32 047	63 707	-31 660
Total	3 140 627	3 262 850	-122 223

NOTE 20: CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2016 à 2 359 273 dinars, contre 1 455 066 dinars au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 904 207 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Charges d'intérêts	741 748	960 668	-218 921
- Pertes de change (voir 20.1)	1 731 988	601 517	1 130 471
- Gains de change	-143 811	-141 566	-2 246
- Autres	29 349	34 447	-5 097
Total	2 359 273	1 455 066	904 207

NOTE 20.1: Pertes de change

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Pertes de change réalisées	739 042	313 276	425 767
- Pertes de change actualisation 31-12	509 748	288 241	221 507
- Pertes de change rattachées à des événements postérieurs.	483 197	0	483 197
Total	1 731 988	601 517	1 130 471

NOTE 21: PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits de placements s'élèvent au 31 décembre 2016 à 16 876 dinars contre 90 141 dinars au 31 décembre 2015, soit une diminution de 73 265 dinars.

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Dividendes reçus	0	90 000	-90 000
- Intérêts de comptes courants	2 340	141	2 199
- Intérêts Prêts personnels	14 535	0	14 535
Total	16 876	90 141	-73 265

NOTE 22: AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2016 à 112 192 dinars, contre 82 154 dinars au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 30 039 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
Subventions rapportées au résultat de l'exercice	8 308	8 308	0
Plus value / cession d'immobilisations	8 000	50 920	-42 920
Ristourne TFP 2015	93 579	0	93 579
Autres gains	2 305	22 926	-20 620
Total	112 192	82 154	30 039

NOTE 23: REPRISES SUR PROVISIONS

Les reprises sur provisions totalisent au 31.12.2016 618 808 dinars contre 412 063 dinars au 31.12.2015 soit une augmentation de 206 745 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
Reprise - provisions / autres actifs	271 764	379 281	-107 517
Reprise - provisions / litiges	0	32 782	-32 782
Reprise - provision / Immob Finan	347 044	0	347 044
Total	618 808	412 063	206 745

NOTE 24: AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2016 à 130 339 dinars, contre 303 078 dinars au 31 décembre 2015, soit une diminution de 172 738 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-16	31-déc-15	Variation
- Redevances	2 856	28 915	-26 059
- Jetons de présence	21 429	20 400	1 029
- Pénalités de retard	65 955	8 964	56 990
- Pertes sur éléments non récurrents	5 100	38 798	-33 698
- Dons	35 000	206 000	-171 000
Total	130 339	303 078	-172 738

NOTE 25: IMPOTS SUR LES SOCIETES**1/ DETERMINATION DE L'IS DU AU 31.12.2016**

A- Résultat comptable avant IS	-3 677 919,773
---------------------------------------	-----------------------

B- REINTEGRATIONS	1 602 648,959
--------------------------	----------------------

Transactions, amendes, confiscations et pénalités	65 954,729
---	------------

Dons & subventions excédentaires (Plafond : 2 pour mille du chiffre d'affaires brut):

- **Montant comptabilisé soumis à la limite de déduction : 35 000**
- **Limite: $45\,482\,535,610 \times 0.2\% = 90\,965,071 > 35\,000$**
- **Montant à réintégrer = 0,000**

0,000

Réceptions, cadeaux, frais de restauration et de spectacle excédentaires à 1% du chiffre d'affaires brut

- **Montant accordé comptabilisé : 14 894,043**
- **Limite: $45\,482\,535,610 \times 1\% = 454\,482,535$**
- **Plafond : 20.000**
- **Montant à réintégrer = 0.000**

0,000

Taxe sur les voyages	300,000
----------------------	---------

Retenues à la source supportées par l'entreprise au lieu et place des personnes non résidentes ni établies en Tunisie au titre des redevances.	0,000
--	-------

Provisions pour dépréciation des clients	220 885,922
--	-------------

Provisions pour dépréciation des stocks	115 379,672
---	-------------

Provisions pour risques & charges	483 197,226
-----------------------------------	-------------

Provisions pour dépréciation des autres actifs financiers	0,000
---	-------

Provisions pour dépréciation actifs courants	43 722,620
--	------------

Provisions pour dépréciation des éléments financiers	0,000
--	-------

Provisions pour départ à la retraite	0,000
--------------------------------------	-------

Pertes de change latente 2016	539 303,001
-------------------------------	-------------

Reprise gain de change latent 2015	82 192,956
------------------------------------	------------

Ventes déchets affectées aux fond social	30 055,060
--	------------

Jetons de présence	21 428,573
--------------------	------------

Charges liées à une Modification comptable (Charges antérieures)	229,200
--	---------

C- DEDUCTIONS **973 465,783**

Dividendes des actions régulièrement distribués par les sociétés tunisiennes.	0,000
Plus-value sur les actions de sociétés cotées en bourse ou d'introduction en bourse	0,000
Gains de change latent 2016	59 439,440
Reprise perte de change latent 2015	295 218,596
Reprise sur provisions stocks	0,000
Reprise sur provisions clients	0,000
Reprise sur provisions / litige	0,000
Reprise sur provisions / dépréciation des actifs	618 807,747

D- BENEFICE FISCAL AVANT IMPUTAION DES PROVISIONS(A+B-C) **-3 048 736,597**

(-) Provisions déductibles 0,000

BENEFICE FISCAL APRES IMPUTAION DES PROVISIONS **-3 048 736,597**

IS DU = MAX[a;b;c] **89 918,627**

a. 25% BENEFICE FISCAL: **N/A**

b. Min impôt: 0.2% CA BRUT LOCAL + 0.1% CA EXPORT =
(44 436 091,617x 0.2%) + (1 046 443,993 x 0.1%) **89 918,627**

c. Seuil minimum d'impôt: **500,000**

2/ LIQUIDATION DE L'IS

(+) Report Impôts sur les société exercice 2015	643 740,311
(+) Acomptes provisionnels payés au cours de 2016	0,000
(+) Retenues à la source opérées par des tiers 2016	770 172,460
(+) Avance 10% sur les produits importés	0,000
(-) Impôts sur les société exercice 2016 dû	89 918,627
= REPORT D'IMPOT SUR LES SOCIETES EXERCICE 2016	1 323 994,144

Contribution Conjoncturelle 2016

1 500,000

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2016**

**Messieurs les actionnaires de la Société des Industries
Pharmaceutique de Tunisie « S.I.PHA.T »
Fondouk-Choucha 2013- Ben Arous**

Tunis le, 30 Juin 2017

OBJET :

Rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31.12.2016

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société des industries pharmaceutique de Tunisie « S.I.PHA.T » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat, et le l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

I- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers:

Ces états financiers, qui font ressortir un total net de bilan de 50 119 389 DT et un résultat déficitaire de 3 769 338 DT, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Société. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III- FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

Nos travaux d'audit ont permis de relever les éléments suivants :

Immobilisations corporelles :

L'actif de la SIPHAT fait apparaître des immobilisations corporelles d'une valeur brute de 62 121 262 DT, elles ont été amorties à hauteur de 51 715 677 DT.

Le tableau suivant indique une répartition au 31.12.2016 des immobilisations corporelles entre les biens immeubles et les biens meubles :

Eléments	Valeur brute	Amortissements cumulés	VCN
IMMEUBLES	22 527 879	17 582 062	4 945 817
MEUBLES	39 593 383	34 133 615	5 459 767
TOTAUX	62 121 262	51 715 677	10 405 584

Ces immobilisations n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique et par conséquent d'un rapprochement avec l'inventaire comptable et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. Cette situation nous empêche de nous prononcer sur l'existence et l'exhaustivité de leurs valeurs.

IV- OPINION AVEC RESERVE

À notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société des Industries Pharmaceutique de Tunisie au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Système Comptable des Entreprises de la Tunisie.

V- Vérifications et informations spécifiques

V.1- En application des dispositions de l'article 266 alinéa 1^{er} du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du conseil d'administration. Ces informations n'appellent pas de notre part d'observations particulières.

V.2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur et nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

V.3- Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne. Les insuffisances relevées ont été consignées dans la lettre de contrôle interne. Nous signalons que conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons constaté des insuffisances inhérentes aux immobilisations corporelles notamment à l'inventaire physique. Ces insuffisances ont engendré la réserve décrite au paragraphe III.

En dehors de ces insuffisances nous n'avons pas relevé sur la base de nos travaux d'autres éléments susceptibles d'impacter notre opinion.

P/CEGAUDIT

HAMMI LOTFI

RAPPORT SPECIAL SUR LES ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires de la Société des Industries
Pharmaceutique de Tunisie « S.I.PHAT »
Fondouk-Choucha 2013- Ben Arous

Tunis le, 30 Juin 2017

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions conclues et opérations réalisées visées par ce texte.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données et celle obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vu de leur approbation.

I- Opérations relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

1- Prestations réciproques avec les sociétés PIERRE FABRE, PFIZER et SAIPH

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016 :

	Prestations effectuées par la SIPHAT (a)	Prestations effectuées pour la SIPHAT (b)
PIERRE FABRE	1 474 079	-
PFIZER	519 371	346 133
SAIPH	-	372 732
TOTAL	1 993 450	718 865

Les détails de ces opérations pour l'exercice 2016 se présentent comme suit :

a- prestations effectuées par la SIPHAT pour le compte de :

PFIZER :

- contrat de location des locaux de fabrication et de stockage conclu le 04/05/1999 ;
- contrat de prestation de services (Electricité, eau de ville, Eau chaude, Eau bi-distillée, Vapeur, Air comprimé et prévention incendie) conclu le 17/07/2002 ;
- contrat de sous-traitance de contrôle de matières premières et des produit finis conclu le 01/07/1999 ;
- contrat de façonnage « Feldène suppositoires » conclu le 03/11/1999 ;
- contrat de licence et fourniture « Proctolog suppositoires ».

PIERRE FABRE :

- contrat de location des locaux de production conclu le 07/05/2009 ;
- contrat de prestation de service de contrôle des matières premières et des produit fins conclu le 26 /10/2009
- contrat de fournitures des utilités et des services conclu le 07/05/2009 ;
- contrat de façonnage conclu le 01 /08/2009

b- Prestations effectuées pour la SIPHAT :**SAIPH :**

- contrat de sous-traitance de production des « Ampoules injectables»

PFIZER :

- contrat de façonnage en sous-traitance du produit « Fomidial comprimés ».

2- Autres opérations

- a- les comptes de la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie enregistrent un compte courant actionnaires non rémunéré au nom de la Pharmacie centrale pour 6 millions de dinars.
Ce compte provient de l'opération de réduction de capital opérée lors de l'introduction de la société en bourse en 2001.
- b- le chiffre d'affaire réalisé avec la Pharmacie centrale pour l'exercice 2016 s'élève à 24 703 249 DT.
- c- L'emprunt BNA et UBCI se présente comme suit

Déblocage	BANQUE	Date déblocage	Montant (Dinars)	Solde long terme 31/12/2015	Reclassement	Solde court terme 31/12/2016	Solde long terme 31/12/2016
1	BNA	01/06/2009	665 670	0	0	0	0
2	BNA	01/07/2009	1 620 000	0	0	0	0
3	BNA	01/09/2009	439 330	0	0	0	0
1	UBCI	13/03/2014	4 000 000	2 250 000	1 000 000	1 000 000	1 250 000
TOTAUX			6 725 000	2 250 000	1 284 449	1 375 449	2 250 000

II- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**1- Rémunération et avantages du Président Directeur Général**

La rémunération des deux Présidents Directeurs Généraux de la société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie durant l'exercice 2016 a été fixée par l'arrêté du premier ministre du 16 octobre 2015 pour le premier et du 13 Janvier 2017 pour le deuxième comme suit :

Premier PDG	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Deuxième PDG
Du 01/01/2016 au 31/03/2016	POSTE VACANT	Du 01/07/2016 au 31/12/2016
Arrêté du 16 octobre 2015		Arrêté du 13 Janvier 2017

- Suivant l'arrêté du 16 octobre 2015 les éléments du salaire du PDG se présentent comme suit :
 - salaire de base pour 900 dinars,
 - une indemnité de logement pour 200 dinars,
 - une indemnité de gestion pour 350 dinars,
 - une indemnité de représentation pour 795 dinars,

- une indemnité provisoire pour remboursement des frais relatifs à la responsabilité pour 705 dinars,
- indemnité familiale en cas de nécessité.

Par ailleurs le Président Directeur Général, bénéficie d'une indemnité de téléphone et d'une voiture de fonction avec prise en charge par la société, des dépenses de circulation et des frais d'entretien et de réparation.

- Suivant l'arrêté du 13 janvier 2017 les éléments du salaire du PDG se présentent comme suit :
 - salaire de base pour 900 dinars,
 - une indemnité de logement pour 200 dinars,
 - une indemnité de responsabilité de 2 410 dinars.

Le Président Directeur Général, bénéficie d'une indemnité de téléphone de 120 dinars trimestriel et d'une voiture de fonction avec 500 litre mensuelle de carburant.

Les obligations et engagements de la société envers les deux PDG, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en dinars) :

Désignation	Premier PDG		Deuxième PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Salaires	10 584	-	14 862	6 862
Indemnité de voiture	275	-	550	550
Frais d'essence	2 255	-	4 950	4 950
Frais téléphonique	160	-	240	-
Total	13 274	0	20 802	12 362

- Rémunération durant la vacance du poste de PDG :

Deux administrateurs se sont succédés lors de la vacance du poste durant le 2iem trimestre 2016. Le conseil d'administration leur a alloué le montant respectivement de 3 000 et 1 500 dinars.

2- Rémunérations des administrateurs :

Les jetons de présence décaissés pour rémunération des administrateurs de la Société des industries Pharmaceutiques de Tunisie, sont enregistrés dans les charges de l'exercice pour un montant de 21 429 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autre conventions et opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et votre conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

P/ CEGAUDIT

HAMMI LOTFI

FCP VALEURS AL KAOUTHER

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 Décembre 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître :

- Un total du bilan de : 1 676 548 DT,
- Un actif net de : 1 643 425 DT,
- Un bénéfice de : 172 016 DT.

Ainsi que sur les vérifications des informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER », annexés au présent rapport, sont réguliers, sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et ce, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Sans remettre en cause notre opinion, nous portons à votre connaissance que le comité de contrôle charaïque a décidé de prélever un montant de 2 471 DT à titre de purification des revenus 2016 du fonds Al Kaouther et sera distribué à des associations caritatives. Ce montant n'est pas pris en considération au niveau des états financiers de l'exercice 2016. Il sera réparti sur l'exercice 2017 à partir du 01 Avril 2017.

Vérfications et informations spécifiques :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'Article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes

Salah MEZIOU

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016
(En Dinars Tunisiens)

		NOTES	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE TITRE				
ACTIONS, VALEUR ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES	AC1		1 328 412	1 334 419
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES				
PLACEMENTS MONETAIRES	AC2 (a)		282 850	348 564
DISPONIBILITES	AC2 (b)		65 286	42 586
AUTRES ACTIFS			0	13 506
TOTAL ACTIF			1 676 548	1 739 075
<u>PASSIF</u>				
OPERATEURS CREDITEURS	PA1		29 381	8 392
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2		3 742	50 422
TOTAL PASSIF			33 123	58 814
<u>ACTIF NET</u>				
CAPITAL	CP1		1 631 664	1 651 085
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	CP2		11 761	29 176
TOTAL ACTIF NET			1 643 425	1 680 261
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 676 548	1 739 075

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016**(En Dinars Tunisiens)**

	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	56 489	53 987
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	14 478	15 480
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		70 967	69 467
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	54 701	36 581
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		16 266	32 886
AUTRES PRODUITS		0	188
AUTRES CHARGES	CH2	5 744	5 502
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 522	27 572
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		1 239	1 604
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		11 761	29 176
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (Annulation)		-1 239	-1 604
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		328 759	64 545
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSIONS DE TITRES		-164 932	-246 755
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-2 333	-1 493
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		172 016	-156 131

VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2016
(En Dinars Tunisiens)

	31/12/2016	31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	172 016	-156 131
a- Résultat d'exploitation	10 522	27 572
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	328 759	64 545
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-164 932	-246 755
d- Frais de négociation de titres	-2 333	-1 493
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
<i>a- souscriptions</i>	2 243	0
Capital	2 039	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	220	0
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-16	0
Droits d'entrée	0	0
<i>b- Rachats</i>	-211 095	-483 651
Capital	-192 846	-491 083
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-19 504	2 364
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	1 255	1 604
Droits de sortie	0	3 464
VARIATION DE L'ACTIF NET	-36 836	-639 782
<i>Actif Net</i>		
a- En début d'exercice	1 680 261	2 320 043
b- En fin d'exercice	1 643 425	1 680 261
<i>Nombre de parts</i>		
a- En début d'exercice	19 435	24 775
b- En fin d'exercice	17 189	19 435
VALEUR LIQUIDATIVE	95,609	86,455
TAUX DE RENDEMENT	10,59%	-7,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement islamique de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes dont la structure est composée d'actions et de placements monétaires. Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de contrôle charaïque.

Ce fonds a été créé le 16 Août 2010 à l'initiative de « Tunisie Valeurs » et de « Amen Bank ». Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est Tunisie Valeurs.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

4.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote:

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31 Décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente. Toutefois, suite aux problèmes rencontrés par la société Syphax Airlines, les actions Syphax Airlines ont été évaluées à une valeur nulle.

4.3 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du fonds n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

NOTE 5 : REGIME FISCAL :

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

NOTE 6 : ORIENTATION DE PLACEMENT :

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par an. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC, la structure du fonds est composée par :

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- 20% de l'actif en liquidité.

NOTES 7 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT :**AC1- ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHEES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	Plus/Moins-value latente	% Actif net
Action et droits rattachés					
CELLCOM	5 130	42 422	34 186	-8 235	2,08%
CITY CARS	7 256	81 545	113 266	31 721	6,89%
DELICE HOLDING	8 215	109 070	127 431	18 361	7,75%
ENNAKL AUTOMOBILES	10 700	119 461	154 080	34 619	9,38%
EURO-CYCLES	3 450	44 127	141 115	96 989	8,59%
I.C.F.	464	12 597	10 347	-2 250	0,63%
MPBS	20 000	119 318	66 700	-52 618	4,06%
NEW BODY LINE	18 954	157 606	128 641	-28 965	7,83%
ONE TECH HOLDING	8 382	64 403	71 330	6 927	4,34%
SAH LILAS	10 109	122 999	137 058	14 059	8,34%
SIAME	39 000	143 484	93 483	-50 001	5,69%
SOTIPAPIER	38 322	187 999	157 197	-30 802	9,57%
SYPHAX AIRLINES	2 702	25 228	0	-25 228	0,00%
UNIMED	9 214	91 207	93 577	2 370	5,69%
TOTAL	181 898	1 321 466	1 328 412	6 945	80,83%

*Les plus ou moins-values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2016 se détaillent comme suit :

	Montant en DT
Plus (ou moins) value potentielles arrêtées au 31 Décembre 2015	-321 814
Variation des plus ou moins-values potentielles relatives à l'exercice 2016	328 759
Plus (ou moins) values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2016	6 945

Les entrées en portefeuille titres se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Actions cotées	440 580
- Titres OPCVM	0
TOTAL	440 580

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Coûts d'acquisition	Prix de cession	Moins-values réalisées
- actions cotées	775 346	610 414	-164 932
- Titres OPCVM	0	0	0
- Droits	3	3	0
TOTAL	775 349	610 417	-164 932

La variation du portefeuille en coût d'acquisition se présente comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition
Portefeuille au 31/12/2015	1 656 235
Acquisition actions cotées	440 580
Cessions actions cotées	-775 346
Cessions titres OPVCM	0
Cessions droits d'attributions	-3
Portefeuille au 31/12/2016	1 321 466

AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2016 à 348 136 DT et sont composés de :

	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Placements monétaires(a)	282 850	348 564	-65 714
Disponibilités (b)	65 286	42 586	22 700
TOTAL	348 136	391 150	-43 014

AC2 (a) – PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	Placements	Rendement Net au 31/12/2016	Total	% de l'actif net
Placement « Istithmar Zitouna »	280 000	2 850	282 850	17,21%
TOTAL	280 000	2 850	282 850	17,21%

AC2 (b) – LES DISPONIBILITES :

Les disponibilités s'élèvent à 65 286 DT au 31/12/2016 contre un solde de 42 586 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variations
AMEN BANK	65 147	42 536	22 611
BANQUE ZITOUNA	139	50	89
TOTAL	65 286	42 586	22 700

PA 1- OPERATEURS CREDITEURS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Rémunération du gestionnaire à payer	27 898	6 905	20 993
Rémunération du dépositaire à payer	1 483	1 487	-4
TOTAL	29 381	8 392	20 989

PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Redevances CMF	142	141	1
Rémunération du CAC	3 379	3 027	352
Achat de titres à régler	0	46 810	-46 810
Etat impôts et taxes retenues à la source	221	444	-223
TOTAL	3 742	50 422	-46 680

CP1- CAPITAL :

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015

Montant	1 651 085
Nombre de titres	19 435
Nombre de porteurs de parts	46

Souscriptions réalisées

Montant	2 039
Nombre de titres émis	24
Nombre de nouveaux porteurs de parts	0

Rachats effectués

Montant	-192 846
Nombre de titres rachetés	2 270
Nombre de porteurs de parts sortants	10

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	328 759
Plus-values réalisés sur cessions de titres	124 919
Moins-values réalisés sur cessions de titres	-289 851
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	29 176
Commission / transactions	-1 250
CTB / transactions	-1 083
Régularisation des sommes non distribuables (i)	-19 284

Capital au 31-12-2016

Montant	1 631 664
Nombre de titres	17 189
Nombre de porteurs de parts	36

(i) Régularisation des sommes non distribuables

Régularisation des sommes non distribuables /souscription	220
Régularisation des sommes non distribuables /rachat	-19 504
Total	-19 284

CP2 – SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste s'élève à 11 761 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Résultat capitalisable de l'exercice	10 522	27 572	-17 050
Régularisation des sommes capitalisable de l'exercice			
* sur les souscriptions	-16	0	-16
* sur les rachats	1 255	1 604	-349
Sommes capitalisables de l'exercice	11 761	29 176	-17 415

PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	Dividendes reçus	
	2016	2015
NEW BODY LINE	8 529	7 961
TPR	4 380	6 555
SOTIPAPIER	7 664	5 775
MPBS	4 800	5 405
ENNAKL AUTOMOBILES	6 955	5 000
CITY CARS	6 676	4 965
EURO CYCLES	4 270	4 563
SIAME	4 680	4 500
ADWYA	3 170	4 104
SOTUVER	2 100	3 500
I.C.F	371	603
ONE TECH HOLDING	0	435
ESSOUKNA	0	364
G.I.F	0	258
CELLCOM	1 077	0
DELICE HODING	97	0
SAH LILAS	1 719	0
TOTAL	56 489	53 987

PR2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 14 478 DT contre un solde de 15 480 DT au 31/12/2015 et correspond aux revenus des placements "Istithmar Zitouna" nets de retenue à la source libératoire de 20 %.

CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2016 à 54 701 DT contre un total de 36 581 DT au 31/12/2015, et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Rémunération du gestionnaire	48 801	30 681	18 120
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900	0
TOTAL	54 701	36 581	18 120

CH2 – AUTRES CHARGES :

Le solde de ce poste s'élève à 5 744 DT au 31 Décembre 2016 contre un solde de 5 502 DT au 31 Décembre 2015, et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Rémunération du CAC	3 796	3 173	623
Redevances CMF	1 709	1 878	-169
Autres (frais bancaires et droit de timbres)	239	451	-212
TOTAL	5 744	5 502	242

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

a) Données par part et ratios pertinents :

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,129	3,574	4,091	3,150	1,857
Charges de gestion des placements	-3,182	-1,882	-1,947	-1,921	-1,603
Revenu net des placements	0,946	1,692	2,144	1,229	0,254
Autres produits	0,000	0,010	0,003	0,006	0,006
Autres charges	-0,334	-0,283	-0,267	-0,244	-0,230
Résultat d'exploitation (1)	0,612	1,419	1,880	0,991	0,030
Régularisation du résultat d'exploitation	0,072	0,083	-0,199	-0,071	-1,269
Sommes capitalisables de l'exercice	0,684	1,501	1,681	0,920	-1,239
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	19,126	3,321	4,657	-11,776	-5,255
Plus ou moins-values réalisés sur cession de titres	-9,595	-12,696	-6,634	-0,033	2,754
Frais de négociation de titres	-0,136	-0,077	-0,068	-0,119	-0,195
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	9,395	-9,452	-2,045	-11,928	-2,696
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	10,007	-8,034	-0,165	-10,937	-2,666
Droits de sortie	0,000	0,178	0,110	0,289	0,049
Résultat non distribuable de l'exercice	9,395	-9,274	-1,935	-11,639	-2,647
Régularisation du résultat non distribuable	-0,926	0,584	0,629	0,719	8,352
Sommes non distribuable de l'exercice	8,469	-8,690	-1,306	-10,920	5,705
Valeur liquidative	95,609	86,455	93,645	93,268	103,269
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	3,22%	1,94%	1,87%	1,81%*	2,01%*
Autres charges / actif net moyen	0,34%	0,29%	0,26%	0,23%*	0,29%*
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	0,62%	1,55%	1,62%	0,86%*	- 1,55%*
Actif net moyen	1 698 091	1 884 129	2 577 830	3 125 437	2 651 611

* Pourcentages retraités pour besoin de comparabilité.

b) Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif.

En outre, le gestionnaire reçoit une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait un rendement supérieur à 4% par an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% (H.T) de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 4%. Au cours de l'exercice 2016, le fonds a réalisé un rendement de 10.59% donnant droit à une commission de surperformance de 21 056 DT.

« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq milles dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes. La commission constatée à ce titre en 2016 s'élève à 5 900 DT.

c) Structure de l'actif

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2016 par :

- 79.23% de l'actif en actions, valeurs assimilées et droits rattachés,
- 16.87% de l'actif en placements monétaires,
- 3.89% de l'actif en liquidité et équivalent de liquidité.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
الحمد لله الذي جعلنا من عباده الصالحين أئمةً مهتدين
والصلاة والسلام على سيدنا محمد وآله الطيبين الطاهرين
الذين هم خاتم الأنبياء والمرسلين

التقرير الشرعي لنشاط صندوق الكوثر 2016

حضرة الأستاذ رئيس صندوق الكوثر المحترم.

الموضوع : (التقرير الشرعي عن نشاط صندوق الكوثر لسنة 2016)

السلام عليكم ورحمة الله وبركاته . أما بعد

فقد تأملت الوثائق التي أحلتموها علي ، التي فصلت نشاط صندوق الكوثر
عام 2016 والنتائج المحققة . وأريد تسجيل ما يلي :

أولاً: تميزت الوثائق والقوائم بالوضوح والشفافية. واكتملت دقة العرض
بتسجيل المقارنة بين السنة الماضية 2015 / وهذه السنة 2016-

ثانياً: انقسمت المؤسسات التي ارتبط نشاط الصندوق بها إلى ثلاثة أنواع:

أ مؤسسات توفر فيها المعايير المعتبرة شرعا في نشاطها. وبدا كانت
نتائج استثماراتها مقبولة . وهي عشرة * سلكوم * سيتي كار * دليس القابضة *
النقل للسيارات * مصنع الورق الخشب بالجنوب * وان تك القابضة *
المنتجات الصحية ليلا * الشركة الصناعية للأجهزة والآلات الكهربائية *
الشركة التونسية لصناعة الورق * مخابر يونيماد *

ب مؤسسات لم تتحقق فيها ضوابط المعايير بصفة كاملة، ولكنها قريبة
من الحد المقبول. وهي اثنتان:

نيو بودي لاين. التي يمكن الاحتفاظ بأسهمها في نظري، مع اليقظة للنتائج
النهائية فإن استجابت للمعايير قبلت في السلة ، وإن انحدرت فزادت بعدا
عن المعايير فالقرار هو التخلص منها .

وكذلك شركة أورسيكل . وهي أبعد من الشركة السابقة. فتكون اليقظة
لنتائجها النهائية أكبر، ويطبق عليها نفس القرار المتخذ في نيو بودي لاين.

ج - مؤسسات بعيدة عن الضوابط يتحتم التخلص منها، وهي اثنتان:

الصناعات الكيماوية للفليور. وهذه يتحتم التخلص من أسهمها بالنسبة للكوثر الملتزم بالمعايير الشرعية. لأن معظم ما تمثله الأسهم ديون.

شركة سيفاكس ايرلينز. وهي كارثة لأنها غارقة في الديون. وقيمة أسهمها منهارة.

ثالثا: إن المؤسسات العشرة المقبولة سبعة منها دخل في أرباحها نتائج الإيداعات ما بين 0.3 و 0.7 و 2.1 - وهذا الدخل لا بد من التأكد من مصدره فما كان منه نتيجة إيداع ربوي فإن ما توفر منه يجب التخلص منه في النفع العام ، إما من القائمين على الصندوق ، وإما بتتبيه المساهم لذلك. وما كان مصدره حلالا قبل.

رابعا: ألاحظ أن القائمين على الصندوق يتميزون بمستوى خلقي رفيع وبقدرة جيدة في تسيير الاستثمار. ولكن الأوضاع الاقتصادية للجمهورية التونسية أثرت سلبا في النتائج العامة، فحدت من نتائج النشاط. ومع هذا فإننا آملون أن تتداركنا الألفاظ الإلهية ليعود نسق المعاملات المالية إلى النحو المرضي الذي كان سائرا عليه .

ختاما تفضلوا بقبول فائق سلامي ووافر تقديري.

محمد المختار السلامي



رئيس المينة الشرعية لصندوق الكوثر الاستثماري

محمد النوري

ميرزا احمد